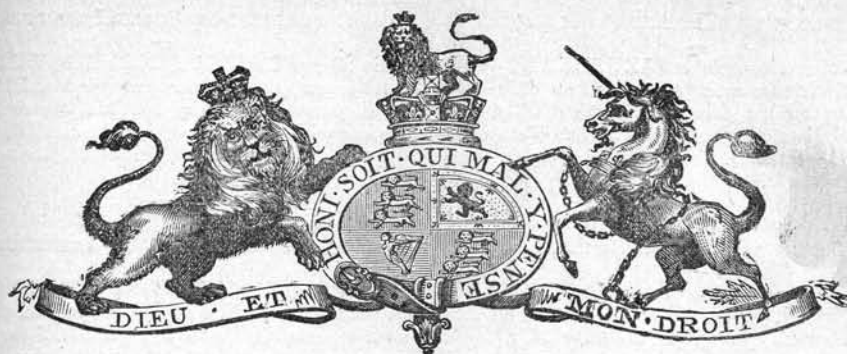




Gazette Officielle de Québec

PUBLIEE PAR AUTORITE.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC

QUEBEC, SAMEDI, 15 JUIN, 1895.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

1785

Nominations

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 31 mai 1895, de nommer M. J. A. Vaillancourt, marchand, de Montréal, juge de paix pour le district de Montréal et M. Michael K. Bolger, de Québec, juge de paix pour le district de Québec.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

2327

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 25 mai 1895, de nommer J. A. Martin, écuyer, arpenteur, de Saint-Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm, agent des terres d'une partie de l'agence de l'Assomption (partie dont le siège est à Joliette), en remplacement de M. J. B. Delfausse.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

2329

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, SATURDAY, 15th JUNE, 1895.

GOVERNMENT NOTICES.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock on the Thursday of each week, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but will appear in the next subsequent number.

1786

Appointments

SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 31st of May, 1895, to appoint Mr. J. A. Vaillancourt, merchant, of Montreal, a justice of the peace for the district of Montreal, and Mr. Michael K. Bolger, of Quebec, a justice of the peace for the district of Quebec.

LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

2328

SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 25th of May, 1895, to appoint J. A. Martin, esquire, surveyor, of Saint Jacques de l'Achigan, county of Montcalm, land agent of a part of the Assomption agency (the part whose head-quarters are at Joliette), to replace Mr. J. B. Delfausse.

LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

2330

No 915-95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. Pierre d'Auteuil, magistrat de district, membre du bureau d'examineurs de N.-D. du Lac-Saint-Jean, en remplacement de feu le Dr Matte.

No 318-95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. Joseph Coyne, membre du bureau d'examineurs catholiques du comté de Pontiac, en remplacement du Dr J.-O. Lachapelle, qui a donné sa démission.

No 745-95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. Joseph-Cyprien Desautels, notaire, membre du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, en remplacement de l'honorable Boucher de LaBruère, qui a donné sa démission.

No 863-95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. Gaspard Dauth, membre du bureau d'examineurs des écoles catholiques de la cité de Montréal, en remplacement du révérend chanoine Alfred Archambault, qui a donné sa démission.

No 916-95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. John-H. Sullivan, arpenteur, membre du bureau d'examineurs de Valleyfield (Beauharnois).

No 917-95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. Alphonse Archambault, membre du bureau d'examineurs de West-Farnham, (Missisquoi), en remplacement du révérend M. U. Charbonneau, qui a donné sa démission.

No 2545-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. Hormisdas Langlais, membre du bureau d'examineurs de New-Carlisle, comté de Bonaventure, en remplacement du révérend M. Théodore Landry, qui a donné sa démission.

No 2614-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. Augustin Bernier, membre du bureau d'examineurs de Kamouraska, en remplacement de feu M. le notaire Louis-Charles Bégin.

No. 915-95.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint Mr. Pierre d'Auteuil, district magistrate, a member of the board of examiners of N. D. du Lac Saint Jean, to replace the late Dr Matte.

No. 318-95.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint Mr. Joseph Coyne, a member of the Roman catholic board of examiners of the county of Pontiac, to replace Dr J. O. Lachapelle, who has resigned.

No. 745-95.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint Mr. Joseph Cyprien Desautels, notary, a member of the board of examiners of Saint Hyacinthe, to replace the Honorable Boucher de LaBruère, who has resigned.

No. 863-95.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint the reverend Mr. Gaspard Dauth, a member of the Roman catholic board of examiners of the city of Montreal, to replace the reverend canon Alfred Archambault, who has resigned.

No. 916-95.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint Mr. John Sullivan, surveyor, a member of the board of examiners of Valleyfield (Beauharnois).

No. 917-95.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint the Reverend Mr. Alphonse Archambault, a member of the board of examiners of West Farnham (Missisquoi), to replace the reverend Mr. U. Charbonneau, who has resigned.

No. 2545-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint the reverend Mr. Hormisdas Langlais, a member of the board of examiners of New Carlisle, county of Bonaventure, to replace the reverend Mr. Théodore Landry, who has resigned.

No. 2614-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint the reverend Mr. Augustin Bernier, a member of the board of examiners of Kamouraska, to replace the late Louis Charles Bégin, notary.

No 2547-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. C. Philémon Côté, membre du bureau d'examineurs de Gaspé, en remplacement du révérend M. Chalifour, qui a donné sa démission.

No 2237-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. Arthur Guay, membre du bureau d'examineurs du comté de Saguenay, en remplacement du révérend M. Joseph Perron, qui a donné sa démission.

2339

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 4e jour de mai 1895, de nommer William Berrigan, de la cité de Montréal, huissier audiencier et crier des différentes cours pour le district de Montréal, siégeant à Montréal, en remplacement de Peter Murray, décédé.

LOUIS P. PELLETIER.

2331

Secrétaire de la province.

Proclamation

Canada,
Province de }
Québec. }
[L. S.]

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGTIÈME jour du mois de JUIN dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGTIÈME jour du mois de JUIN mil huit cent quatre-vingt-quinze, au quel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec :

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le TRENTIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU,

No. 2547-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint the reverend Mr. C. Philémon Côté, a member of the board of examiners of Gaspé, to replace the reverend Mr. Chalifour, who has resigned.

No. 2237-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to appoint the reverend Mr. Arthur Guay, a member of the board of examiners of the county of Saguenay, to replace the reverend Mr. Joseph Perron, who has resigned.

2340

SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 4th day of May, 1895, to appoint William Berrigan, of the city of Montreal, crier of the different courts for the district of Montreal, sitting at Montreal, in the room and stead of Peter Murray, deceased.

LOUIS P. PELLETIER.

2332

Secretary of the province.

Proclamation

Canada,
Province of }
Quebec. }
[L. S.]

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTIETH day of the month of JUNE, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and ninety-five, you and each of you—GREETING :

PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the TWENTIETH day of the month of JUNE, one thousand eight hundred and ninety-five, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear ;

Now KNOW YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the great ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the THIRTIETH day of the month of JULY next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our city of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable JOSEPH ADOLPHE

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TREIZIÈME jour de JUIN dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

1787

CHAPLEAU, Lieutenant Governor of the Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this THIRTEENTH day of JUNE, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-five, and in the fifty-eighth year of Our Reign.

By order,

L. G. DESJARDINS,
Clerk of the Crown in Chancery,
Quebec.

1788

Avis du Gouvernement

Avis public est par le présent donné que, en vertu de la "loi corporative des compagnies à fonds social," des lettres patentes ont été émises sous le grand Sceau de la province de Québec, en date du vingt-septième jour de mai courant, incorporant Wilbrod Jalbert, mécanicien; Oliver Kennedy, mécanicien, tous deux de Québec; John R. Webb, de la cité de Montréal, marchand; George Jalbert, mécanicien; William Byrnes, arrimeur, et William Kelly, ingénieur, tous trois de la dite cité de Québec, dans Notre province de Québec, dans le but de faire le commerce de charbon de toute sorte, briques, ciment, plâtre, goudron, tuyaux en grès et autres marchandises de ce genre, sous le nom de "The Quebec Coal Company," avec un fonds social de douze mille piastres (\$12,000), divisé en cent vingt (120) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-huitième jour de mai 1895.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

2323

Avis public est par le présent donné que, en vertu de la "loi corporative des compagnies à fonds social" des lettres patentes ont été émises sous le grand Sceau de la province de Québec, en date du vingt-huitième jour de mai courant, constituant en corporation Hyacinthe Beauchemin, contracteur de chemin de fer; Philippe Beauchemin, manufacturier; Arthur Edmond Pontbriand, manufacturier; Alfred Monarque, mécanicien, et Jean Baptiste Octave Pontbriand, cordonnier, tous de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, dans Notre province de Québec, pour faire des affaires comme manufacturiers d'engins et bouilloires, de scies, agrès de fromageries et beurreries, et toutes autres affaires ayant rapport à la mécanique, et aussi comme agents manufacturiers, constructeurs de vaisseaux, et contracteurs et fabricants de tous ouvrages en fer, fonte, acier, cuivre et bois, sous le nom de "Pontbriand & Frère," avec un fonds social s'élevant en totalité à cinquante mille piastres (\$50,000), divisé en cinq cents (500) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-huitième jour de mai 1895.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

2325

No 896-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de détacher de la municipalité de Saint-Elzéar, dans le comté de Laval, le lot No 652, du cadastre de la paroisse de Saint-Martin, dans le dit comté, appartenant à Arthur Ladouceur, Magloire Prévost, Wilfrid Després et Dolphis Cadioux, et l'annexer à la municipalité du "Bas-de-Saint-Martin," dit comté, pour fins scolaires.

2335

Government Notices

Public notice is hereby given that, under the "Joint Stock Companies' Incorporation Act," letters patent have been issued under the great Seal of the province of Quebec, bearing date the twenty-seventh day of May instant, incorporating Wilbrod Jalbert, machinist; Oliver Kennedy, shipsmith, both of the city of Quebec; John R. Webb, of the city of Montreal, merchant; George Jalbert, machinist; William Byrnes, stevedore, and William Kelly, engineer, all three of the said city of Quebec, in Our province of Quebec, for the purpose of trading in all kinds of coals, bricks, cement, plaster, coal tar, clay pipes and other goods and wares of that kind, by the name of "The Quebec Coal Company," with a total capital stock of twelve thousand dollars (\$12,000), divided into one hundred and twenty (120) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty-eighth day of May, 1895.

LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

2324

Public notice is hereby given that, under the "Joint Stock Companies' Incorporation Act," letters patent have been issued under the great Seal of the province of Quebec, bearing date the twenty-eighth day of May instant, incorporating Hyacinthe Beauchemin, railway contractor; Philippe Beauchemin, manufacturer; Arthur Edmond Pontbriand, manufacturer; Alfred Monarque, machinist, and Jean Baptiste Octave Pontbriand, shoemaker, all of the city of Sorel, in the district of Richelieu, in Our province of Quebec, to carry on business as manufacturers of engines and boilers, saws, plants for cheese and butter factories and any other business relating to machinery, and also as manufacturers' agents, and for building ships and as contractors and manufacturers of all kinds of work in iron, casting, steel, copper and wood, under the name of "Pontbriand & Frère," with a total capital stock of fifty thousand dollars (\$50,000), divided into five hundred (500) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty-eighth day of May, 1895.

LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

2326

No. 896-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th June instant (1895), to detach from the school municipality of Saint-Elzéar, county of Laval, lot No. 652, of the cadastre of the parish of Saint-Martin, in the said county, belonging to Arthur Ladouceur, Magloire Prévost, Wilfrid Després and Dolphis Cadioux, and annex it to the municipality of "Bas de Saint Martin," same county, for school purposes.

2336

No 1404-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de détacher de la municipalité de la "paroisse" de Saint-Tite, comté de Champlain, les lots suivants du cadastre de la dite paroisse, savoir : Nos 91, 92, 93, 199, 200, 201 et 202, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité du "village" de Saint-Tite, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895.)

2337

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, conformément à la loi, art. 1283 et suivants, des S. R. Q., que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Adj. 6339.

Bowman.

Lots 25 et 26, du 3e rang, à Holsten Luken.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 10 juin 1895.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, conformément à la loi, art. 1283 et suivants des S. R. Q., que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Adj. 6337.

*Bulstrode.*La $\frac{1}{2}$ est du lot 27, du 8e rang, à Adolphe Boisclair.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 10 juin 1895.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, conformément à la loi, art. 1283 et suivants des S. R. Q., que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Adj. 6338.

Duhamel.

Lot 4, du 7e rang, à George Seduff.

Guigues.

Lot 34, du 5e rang, à J. B. Lafond.

Lots 32 et 33, du 3e rang, à John Piché.

Lot 30, du 5e rang, à David Fleury.

Lot 33, du 5e rang, à David Fleury.

Lots 31 et 32, du 5e rang, à Octave Fleury.

Lot 36, du 5e rang, à John England.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 10 juin 1895.

No. 1404-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 6th of June instant (1895), to detach from the municipality of the "parish" of Saint Tite, county of Champlain, the following cadastral lots of the said parish, to wit : Nos. 91, 92, 93, 199, 200, 201 and 202, and annex them, for school purposes, to the municipality of the "village" of Saint Tite, in the same county.

This annexation to take effect only on the 1st of July next (1895.)

2338

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the law, art. 1283 and following of the R. S. Q., that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 6339.

Bowman.

Lots 25 and 26, in the 3rd range, to Holsten Luken.

E. E. TACHE,
Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 10th June, 1895.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the law, art. 1283 and following of the R. S. Q., that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 6337.

*Bulstrode.*East $\frac{1}{2}$ of the lot 27, in the 8th range, to Adolphe Boisclair.

E. E. TACHE,
Assistant Commissioner.

Crown Lands Department,
Quebec, 10th June, 1895.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the law, art. 1283 and following of the R. S. Q., that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 6338.

Duhamel.

Lot 4, in the 7th range, to George Seduff.

Guigues.

Lot 34, in the 5th range, to J. B. Lafond.

Lots 32 and 33, in the 3rd range, to John Piché.

Lot 30, in the 5th range, to David Fleury.

Lot 33, in the 5th range, to David Fleury.

Lots 31 and 32, in the 5th range, to Octave Fleury.

Lot 36, in the 5th range, to John England.

E. E. TACHE,
Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 10th June, 1895.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, conformément à la loi, art. 1283 et suivants des S. R. Q., que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Adj. 6340.

Pontefract.

Lot 17, du 6^e rang, à Thomas W. Letts.E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.Département des Terres de la Couronne,
Québec, 12 juin 1895. 2333

CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF.

Québec, 6 juin 1895.

Présent :—Le Lieutenant-Gouverneur, en Conseil :

Attendu que l'exploitation des sucreries constitue une industrie dont l'importance va s'augmentant chaque année ;

Attendu que le prix demandé jusqu'à ce jour pour les terres à sucreries ne représente pas leur valeur réelle ou même approximative, et qu'il serait, en conséquence, opportun et dans l'intérêt de l'administration, de changer cette échelle de prix qui a été fixée par un règlement, en date du 12 décembre 1888.

Il est ordonné qu'à l'avenir le département des Terres de la Couronne soit autorisé à exiger les prix suivants pour les terres à sucreries mises en vente :

1° Pour une terre où le bois franc domine, lorsque le nombre des érables ne dépasse pas cinq cents : \$1.50 par acre ;

2° Pour une terre de bois mêlé, c'est-à-dire boisée presque également de bois franc et de bois mou, pourvu toujours que le nombre des érables ne dépasse pas cinq cents : \$1.00 par acre ;

3° Dans chaque cas où la terre à sucrerie contiendra plus de cinq cents érables, il sera chargé un prix additionnel de cinq centins par acre pour chaque cent érables supplémentaires.

2309 GUSTAVE GRENIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, conformément à la loi, art. 1283 et suivants des S. R. Q., que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Canton Latorrière.

$\frac{1}{2}$ S. O. du lot 3, du 2^e rang, à Ed. Girard et H. Tremblay.

Canton Aylmer.

Lot 9, du 7^e rang, à L. Pepin.

Canton Normandin.

Lot 49, du 7^e rang, à Naz. Turcotte.

Canton Parent.

Lot 14, du 5^e rang, à Gabriel Coulombe.

Canton Bégon.

$\frac{1}{2}$ S. O. du lot 26, du 4^e rang, à Jos. Deschesnes.

Lot 54, du rang A, à Ls Sirois.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.Département des Terres de la Couronne,
Québec, 8 juin 1895. 2287-2

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the law, art. 1283 and following of the R. S. Q., that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 6340.

Pontefract.

Lot 17, in the 6th range, to Thomas W. Letts.

E. E. TACHE,
Assistant Commissioner.Crown Lands Department,
Quebec, 12th June, 1895. 2334

EXECUTIVE COUNCIL CHAMBER.

Quebec, 6th June, 1895.

Present :—The Lieutenant Governor, in Council :

Whereas the working of sugaries constitutes an industry whose importance increases yearly ;

Whereas the price so far claimed for sugary lots does not represent their real or even approximative value, and that it would, accordingly, be right and in the interest of the administration to change this scale of prices which has been fixed by a regulation dated the 12th of December, 1888.

It is therefore ordered that the Crown Lands Department be authorized in future to exact the following prices for sugary lots offered for sale :

1° For a lot on which hard wood predominates and the number of maple trees does not exceed five hundred : \$1.50 per acre.

2° For a lot with mixed timber containing an equal proportion of hard and soft wood, provided there be not more than five hundred maple trees, \$1.00 per acre.

3° If there be more than five hundred maple trees on the lot, an additional price of five cents an acre is charged for each extra hundred maple trees.

2310 GUSTAVE GRENIER,
Clerk Executive Council.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the law, art. 1283 and following of the R. S. Q., that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Latorrière.

S. W. $\frac{1}{2}$ of lot 3, of 2nd range, to Ed Girard and H. Tremblay.

Township Aylmer.

Lot 9, of 7th range, to L. Pepin.

Township Normandin.

Lot 49, of 7th range, to Naz. Turcotte.

Township Parent.

Lot 14, of 5th range, to Gabriel Coulombe.

Township Bégon.

S. W. $\frac{1}{2}$ of lot 26, of 4th range, to Jos. Deschesnes.

Lot 54, of range A, to Ls Sirois.

E. E. TACHE,
Assistant Commissioner.Crown Lands Department,
Quebec, 8th June, 1895. 2288

VENTE A L'ENCHERE DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'AYLMER.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, 14 juin 1895.

Avis est par le présent donné que la propriété de l'ancien palais de justice et prison d'Aylmer, sera vendue à l'enchère, sur les lieux mêmes, à Aylmer, MERCREDI, le SEPTIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Un diagramme du terrain est déposé chez M. le shérif du district, à Hull, où l'on peut aller le consulter.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

2399

CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF.

Québec, 1er juin 1895.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 1er juin courant, d'amender le tarif des prix de vente des terres à bois de chauffage, comme suit :

1° Pour toute terre à bois où l'érable, le merisier ou tout autre bois franc domine, \$1.50 l'acre.

2° Pour une terre de bois mêlés, contenant presque en égale quantité du bois franc et du bois mou, \$1.00 l'acre.

3° Pour toute terre à bois, où le bois mou est prépondérant, comme l'épinette, le sapin, etc., 75 cts.

Certifié,

GUSTAVE GRENIER,

Greffier du Conseil Exécutif.

2249-2

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

AVIS

Est par le présent donné que, conformément à l'acte 54 Vict., chap. 14, le bureau des examinateurs des mesureurs de bois de la province de Québec se réunira au bureau de l'agence des terres et des bois de la Couronne, à Hull, P. Q., le 10 juin 1895, et au Département des Terres de la Couronne, à Québec, le 17 juin 1895, pour l'examen des candidats qui désirent obtenir une licence de mesureur.

E. E. TACHE,

Assistant-commissaire.

Département des Terres de la Couronne

Québec, 13 mai 1895.

1993-5

No 2039.89.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 6 juin 1895.

Avis afin d'amender l'ordre en conseil No 599, du 6 décembre 1890, érigeant la municipalité scolaire de Dunany, comté d'Argenteuil, en insérant, autant que possible, les numéros du cadastre au lieu des numéros par lot et rang donnés dans le dit ordre en conseil, et aussi de changer les limites des municipalités de Saint-Jérusalem et Dunany, comme suit :

Lots 1, 2, 3, 4, 5 et la moitié est du lot 6, du premier rang de Wentworth.

Lots 974 à 977, tous deux inclusivement, et 1020 à 1030, tous deux inclusivement, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Lots 1857 à 1877, tous deux inclusivement, lots 1879 à 1885, tous deux inclusivement, et lots 1889 à 1894, tous deux inclusivement, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem. Les susdits lots devant être substitués aux lots mentionnés dans l'ordre en conseil No 599.

De détacher les lots 1857, 1858, 1859, 1860, 1886, 1886a, 1887 et 1888, de la municipalité scolaire de Dunany, et les annexer à la municipalité de la paroisse de Saint-Jérusalem, comté d'Argenteuil, pour les fins scolaires.

La dite annexion ne devant prendre effet que le 1er de juillet 1895.

2297-2

SALE BY AUCTION OF THE OLD AYLMEY COURT HOUSE AND GAOL.

DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS.

Quebec, 14th June, 1895.

Notice is hereby given that the property of the old Aylmer court house and gaol will be sold by auction, on the premises, at Aylmer, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. A plan of the ground is filed in the office of the sheriff of the district, at Hull, where it can be examined.

By order,

ERNEST GAGNON,

Secretary.

2400

EXECUTIVE COUNCIL CHAMBER.

Quebec, 1st June, 1895.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 1st of June instant, to amend the tariff of prices of fire-wood lots, as follows :

1° For a lot on which maple, black birch or other hard wood predominates, \$1.50 per acre.

2° For a mixed wood lot, containing hard and soft wood in equal proportions, \$1.00 per acre.

3° For a lot on which soft wood, such as spruce, balsam, &c., predominates, \$0.75 per acre.

Certified,

GUSTAVE GRENIER,

Clerk Executive Council.

2250

DEPARTMENT OF CROWN LANDS.

NOTICE

Is hereby given that, in compliance with the act 54 Vict., chap. 14, the board of examiners of cullers of the province of Quebec, shall meet at the office of the Crown lands and timber agency, at Hull, P. Q., on the 10th June, 1895, and at the Department of Crown Lands, Quebec, on the 17th June, 1895, in order to proceed to the examination of candidates desirous of obtaining license as lumber cullers.

E. E. TACHE,

Assistant commissioner.

Department of Crown Lands,

Quebec, 13th May, 1895.

1994

No. 2039.89.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Quebec, 6th June, 1895.

Notice to amend order in council No. 599, of the 6th of December, 1890, erecting the school municipality of Dunany, county of Argenteuil, by inserting, so far as possible, the cadastral numbers in place of the numbers by lot and range given in said order in council, and also to change the limits of the municipalities of Saint Jerusalem and Dunany, as follows :

Lots 1, 2, 3, 4, 5 and east half lot 6, of the first range of Wentworth.

Lots 974 to 977, both inclusive, and 1020 to 1030, both inclusive, on the official plan and book of reference of the township of Chatham.

Lots 1857 to 1877, both inclusive, lots 1879 to 1885, both inclusive, and lots 1889 to 1894, both inclusive, on the official plan and book of reference of the parish of Saint Jerusalem. The above lots to be substituted for the ones named in order in council No. 599.

To detach lots 1857, 1858, 1859, 1860, 1886, 1886a, 1887 and 1888, from the school municipality of Dunany, and to annex them to the municipality of the parish of Saint Jerusalem, county of Argenteuil for school purposes.

Said annexation to take effect on the 1st of July, 1895.

2208

EXTRAITS DES REGLES ET REGLEMENTS
DU CONSEIL LEGISLATIF.*Relatifs aux avis de Bills Privés.*

53.—Toute demande de bills privés, qui sont proprement du ressort de la Législature de la Province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, clause 53, pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverser, la construction d'usines ou travaux pour fournir du gaz ou de l'eau, l'incorporation de professions, métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, l'imposition d'aucune taxe locale, la division d'aucun comté, pour toutes autres fins que celle de la représentation en parlement ou d'aucun cantons, le changement de site d'aucun chef lieu, ou d'aucun bureau local, les règlements concernant toute commune, le ré-arpentage de tout canton, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une ou l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins un mois durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

54.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage les personnes se proposant de faire cette pétition—devront en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-tournant ou non, et les dimensions de ce pont-tournant.

60.—Les dépenses et frais occasionnés par des bills privés conférant quelque privilège exclusif ou pour toute autre objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation, ou d'individus, ou pour amender ou étendre des actes antérieurs, de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le public; conséquemment les parties qui désirent obtenir ces bills sont obligées de payer au bureau des bills privés la somme de deux cent piastres immédiatement après leur première lecture. Tous ces bills doivent être rédigés dans les langues anglaises et françaises, par ceux qui les demandent, et imprimés par l'entrepreneur de l'impression des bills de la chambre, et 250 exemplaires en français et 100 en anglais de ces bills doivent être déposés au bureau des bills privés; et s'il y a des amendements lors de la seconde lecture, qui nécessitent une réimpression du bill, ceux qui en demandent la passation devront déposer au bureau des bills privés 250 exemplaires en français et 100 en anglais du bill tel qu'amendé; Et de plus aucun de ces bills ne doit être soumis au comité des Bills Privés avant la production d'un certificat d'un des

EXTRACTS OF RULES AND REGULATION
OF THE LEGISLATIVE COUNCIL.*Relating to notices for Private Bills.*

53.—All applications for private bills, properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the act of British North America, 1867, clause 53, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike road or telegraph line, the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water the incorporation of an individual, profession or trade, or of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village, or other municipality; the levying of any local Assessment; the division of any county, for purposes other than that of representation in parliament, or of any township; the removal of the site of any county town, or of local offices; the regulation of any common; the resurvey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter, or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community, or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :—

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one newspaper in the english, and one newspaper in the french language in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least one month, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

54.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the house, the person or persons intending to petition for such bill shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels. And mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

60.—The expenses and costs attending private bills giving an exclusive privilege, or for any other object of profit, or private, corporate, or individual advantage; or for amending, extending, or enlarging any former acts, in such manner as to confer additional powers, ought not to fall on the public; accordingly, the parties seeking to obtain any such bill shall be required to pay into the private bill office the sum of two hundred dollars, immediately after the first reading thereof; and all such bills shall be prepared in the english and french languages, by the parties applying for the same, and printed by the contractor for printing the bills of the house, and two hundred and fifty copies thereof in french, and one hundred in english, shall be filed at the private bill office, and if any amendments be made at the second reading which shall require the reprinting of the bill, the parties seeking to obtain the passing of the bill shall file at the private bill office two hundred and fifty additional copies in french, and one hundred copies in the english language, of the bill as amended, and, moreover, no such bill shall be submitted to the

officiers en loi constatant que le projet de loi a été vu, examiné et jugé conforme aux lois générales et aux règlements de cette Chambre, ni être lu pour la troisième fois avant que le greffier n'ait reçu un certificat de l'imprimeur de la Reine, déclarant qu'il lui a été fait remise du coût de l'impression de 250 exemplaires de la version anglaise de l'acte, et de 500 de la version française, pour le gouvernement.

Le promoteur doit aussi payer au comptable de la Chambre une somme de \$200 et en sus le coût de l'impression du bill dans le volume des statuts, de déposer le reçu de ces paiements entre les mains du greffier du comité auquel le bill est renvoyé.

Si un exemplaire du bill n'a pas été déposé entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payée au comptable sera de cinq cents piastres, s'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte, et de trois cents piastres dans les autres cas.

2.—L'honoraire payable lors de la seconde lecture d'un bill privé, n'est payé qu'à celle des chambres où il a été présenté, mais les frais d'impression doivent être payés dans chaque chambre.

LOUIS FRECHETTE,

1401

G. C. L.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Bills prices.

Nu pétition pour un bill privé n'est reçue après l'expiration des deux premières semaines de la session. Aucun bill privé ne peut être présenté après l'expiration des trois premières semaines de la session. Aucun rapport d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé ne peut être reçu après l'expiration des quatre premières semaines de la session.

1. Toute demande de bills privés relative à des matières qui tombent dans les catégories de sujets dépendant de la législature de Québec, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un tramway, d'un chemin à barrières ou d'une ligne télégraphique ou téléphonique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue, glissoire ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passeur, soit pour l'incorporation d'un commerce ou métier spécial, ou d'une compagnie à fonds social; soit pour l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; soit pour le prélèvement d'une cotisation locale; soit pour la division d'une municipalité, ou d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature; soit pour le changement du chef-lieu d'un comté ou le déplacement de bureaux locaux; soit pour le réarpentage d'un canton ou d'une ligne ou d'une concession de canton; soit pour concéder à un ou à des individus des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou l'autorisation de faire quoi que ce soit de nature à affecter les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; soit pour faire un amendement d'une nature semblable à un statut existant,—doit être précédé d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande.

2. Cet avis doit, sauf dans le cas de corporations existantes être signé au nom de ceux pour qui la demande est faite et doit être publiée dans la *Gazette Officielle de Québec*, en français et en anglais, ainsi que dans un journal publié en français et dans un journal publié en anglais dans le district concerné; et s'il n'y a pas soit de journal publié en français, soit de journal publié en anglais dans le district, alors dans un journal publié en français ou dans un journal publié en anglais dans le district voisin.

committee on standing orders and private bills before the production of a certificate from one of the law officers that such bill has been examined and been found to be in conformity with the general laws and the rules of this House, nor shall it be read a third time until a certificate from the Queen's printer shall have been filed with the clerk that the cost of printing two hundred and fifty of the act in english and five hundred copies in french, for the government, has been paid him.

The applicant shall also pay to the accountant of the House a sum of \$200, and further more the cost of printing the Bill for the Statutes, and shall lodge the receipt for the same with the Clerk of the Committee to which such Bill is referred.

If a copy of the Bill have not been disposed in the hands of the clerk at least eight days before the opening of the session, and if the petition have not been presented within the first eight days of the session, the amount to be paid to the accountant shall be five hundred dollars if it relates to a railway, tramway, telegraph, telephone or lighting company, to incorporate a city or joint stock company, or to amend such act of incorporation, and of three hundred dollars in all other cases.

2.—The fee payable on the second reading of any private bill is paid only in the house in which such bill originates, but the cost of printing the same is paid in each house.

LOUIS FRECHETTE,

1402

G. C. L.

LEGISLATIVE ASSEMBLY.

Private Bills

No petition or any Private Bill shall be received after the first two weeks of the Session. No Private Bill shall be introduced after the first three weeks of the Session. No report of any Standing or Select Committee upon a Private Bill shall be received after the first four weeks of the Session.

All applications for Private Bills, properly the subject of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of "The British North America Act, 1867, whether for the erection of a Bridge; the making of a Railway, Tramway, Turnpike, Road, Telegraph or Telephone Line; the construction or improvement of a Harbour, Canal, Lock, Dam, Slide, or other like work; the granting of a right of Ferry; the incorporation of any particular Trade or Calling, or of any Joint Stock Company, the incorporation of a City, Town, Village or other Municipality; the levying of any local Assessment; the division of any Municipality, or of any County for purposes other than that of Representation in the Legislature; the removal of the site of a County Town or of any local offices; the re-survey of any Township, or of any Township Line or Concession; or for granting to and individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, which relate to any particular class of the community or for making any amendment of a like nature to any existing Act,—shall require a Notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application.

2. Such notice, except in the case of existing Corporation, shall be signed on behalf of the applicants, and shall be published in the *Quebec Official Gazette*, in the English and French language, and in one newspaper in the English, and in one newspaper in the French language, and in the district affected; and in default of either or such newspaper in such District, then in a similar newspaper published in an adjoining District.

3. Cet avis, dans chaque cas, doit être publié d'une manière continue durant une période d'au moins un mois pendant l'intervalle entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition et des exemplaires des journaux contenant la première et la dernière insertion de l'avis doivent être envoyés au Greffier par ceux qui l'ont publié, pour être déposés au bureau du comité des ordres permanents.

Lorsqu'il s'agit d'un bill privé autorisant la construction d'un pont de péage, la ou les personnes se proposant de demander ce bill doivent, dans l'avis exigé par la règle précédente, indiquer les péages qu'elles se proposent d'exiger, l'étendue du privilège, la hauteur des arches—l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des trains de bois et navires—et l'intention de construire ou non un pont-lévis et les dimensions de ce pont-lévis.

Toute personne demandant un bill privé lui conférant quelque privilège ou profit exclusif, ou conférant un avantage personnel ou corporatif, ou quelque amendement à un statut existant, doit déposer entre les mains du greffier, huit jours avant l'ouverture de la session, un exemplaire de ce bill en français ou en anglais, et déposer en même temps entre les mains du comptable de la Chambre une somme suffisante pour payer l'impression de 550 exemplaires en français et 400 exemplaires en anglais, et aussi \$2.00 par page de matière imprimée pour la traduction, et cinquante centimes par page pour la correction et la révision des épreuves. La traduction doit être faite par les officiers de la Chambre, et l'impression par l'entrepreneur des impressions.

Le promoteur doit aussi payer au comptable de la Chambre une somme de \$200 et en sus le coût de l'impression du bill dans le volume des statuts, de déposer le reçu de ces paiements entre les mains du greffier du comité auquel le bill est renvoyé.

Si un exemplaire du bill n'a pas été déposé entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payée au comptable sera de cinq cents piastres, s'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer, de tramway, de télégraphie, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte, et de trois cents piastres dans les autres cas.

Ces sommes doivent être payées immédiatement après la deuxième lecture du bill et avant qu'il soit examiné par le comité.

“Les bills pour incorporer les villes ne devront contenir que les dispositions dérogatoires à l'acte des clauses générales des corporations de ville, en spécifiant, dans chaque cas particulier, la clause du statut général que l'on désirera éluder et en remplaçant par une nouvelle clause celle à laquelle il sera ainsi dérogé. Les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, seront refaits par ceux qui en demanderont la passation et réimprimés à leurs dépens, avant d'être examinés par le comité des bills privés.”

“Tous les bills autorisant la construction de chemins de fer, chemins à barrières, lignes de télégraphe ou de téléphone, devront mentionner les terminus, ainsi que l'indication de la route à suivre, et les bills relatifs à la constitution en corporation des compagnies de pouvoirs électriques ou hydrauliques devront spécifier clairement les privilèges spéciaux à elles conférés, ainsi que les noms des localités où elles veulent opérer.”

“Les plans des routes de ces chemins de fer, chemins à barrières, lignes de télégraphe ou de téléphone et la situation des ateliers des compagnies de pouvoirs électriques et hydrauliques devront être produits devant le comité auquel ces bills seront référés, et ce comité ne pourra procéder avant leur production.”

“Lorsque les bills privés sont introduits dans le but d'amender des actes existants, ces bills doivent décréter que la clause que l'on désire

3. Such Notice shall be continued, in each case, for a period of at least one month during the interval of time between the close of the next preceding Session and the consideration of the Petition; and copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice shall, be sent by the parties who inserted such notice to the Clerk of the House, to be filed in the office of the Committee on Standing Order.

In the case of an intended application for a Private Bill for the erection of a Toll-Bridge, the person or persons intending to petition for such Bill, shall, in the Notice prescribed by the preceding Rule, specify the rates which they intend to ask, the extend of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers, for the passage of rafts and vessels, and also whether it is intended to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

Any person seeking to obtain any Private Bill giving any exclusive privilege or profit, or private or corporate advantage, or for any amendment to any existing Act, shall deposit with the Clerk of the House, eight days before the opening of the session, a copy of such Bill in the english or french language, and shall at the same time deposit with the accountant of the House a sum sufficient to pay for printing 400 copies in english and 550 copies in French, and also \$2 per page of printer matter for the translation and 50 cents per page for correcting and revising the printing. The translation shall be made by the officers of the House and the printing shall be done by the contractor.

The applicant shall also pay to the accountant of the House a sum of \$200, and further more the cost of printing the Bill for the Statutes, and shall lodge the receipt for the same with the Clerk of the Committee to which such Bill is referred.

If a copy of the Bill have not disposed in the hands of the clerk at least eight days before the opening of the session, and if the petition have not been presented within the first eight days of the session, the amount to be paid to the accountant shall be five hundred dollars if it relates to a railway, tramway, telegraph, telephone or lighting company, to incorporate a city or joint stock company, or to amend such act of incorporation, and of three hundred dollars in all other cases.

Such payments shall be made immediately after the second reading before the consideration of the Bill by such Committee.

Bills for the incorporation of town only shall contain such provisions as may derogate from the town corporations general clauses act, specifying in each special case the clause of the general act which is sought to be departed from, and replacing it by a new clause to be substituted for the one so departed from. Bills which are not framed according to this rule shall be re-framed by the promoters and reprinted at their expense before the Private Bills Committee passes upon such clauses.

All Bills authorizing the building of any railway, turnpike road, telegraph or telephone line shall mention the terminal points, with a general indication of the route to be taken, and those incorporating electric, water and power companies shall clearly specify the particular privilege conferred, with the name of the places in which they are to be exercised.

Plans shewing the routes of such railways, turnpike roads, telegraph or telephone lines and the positions of the works of any such electric, water and power companies shall be produced before the Committee to which such Bills are referred and until so produced, the said Committee shall not proceed thereon.

When Private Bills are introduced for the purpose of amending existing acts, such Bills shall enact that the clause sought to be amended be

amender soit révoquée et remplacée par la nouvelle clause, en indiquant les amendements entre crochets.

" Dans le cas où les promoteurs de ces bills ne se conformeraient pas à cette disposition, le greffier en chef du bureau des bills, privés doit les faire imprimer dans cette forme aux frais des promoteurs."

1403

L. G. DESJARDINS,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Avis Divers

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné, qu'une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes sous le grand Sceau de la province, octroyant une charte aux requérants et aux autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, les constituant en corps politique et incorporé :

1° Le nom de la compagnie sera : " Compagnie manufacturière de roues et de voitures de la Puissance."

2° L'objet de la compagnie sera de manufacturer, vendre, louer et de faire le commerce de voitures, roues, ressorts, machines à coudre, machines de toutes espèces, meubles et autres choses s'y rapportant généralement, et de manufacturer, vendre et faire le commerce de tous bois de service.

3° Le siège principal des affaires de la compagnie sera à Sainte-Thérèse de Blainville, dans la province de Québec.

4° Le montant proposé du fonds social sera de cent cinquante mille dollars (\$150,000.00.)

5° Ce montant sera divisé en quinze cents (1500) parts de cent dollars chacune.

6° Les noms des requérants sont les suivants : Thomas Ferdinand Guildor Foisy, manufacturier ; Théodore Nadeau, président of The Washington Building Trust Company ; Antime Rémi Archambeault, manufacturier ; Charles Desmarteau, comptable ; Georges W. Foisy, marchand, tous de la cité de Montréal, sujets de Sa Majesté, et qui seront les premiers directeurs de la compagnie.

BEAUCHAMP & BRUCHESI,

Avocats des requérants.

Montréal, 11 juin 1895.

2353

BARREAU D'ARTHABASKA.

Aspirant à l'examen pour la pratique du droit.

Auguste Bourbeau, Victoriaville, âgé de plus de 21 ans.

P. H. COTÉ,

2355

Sec. du B. d'Arthabaska.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

No. 2578.

Dame Julie Desjardins, épouse commune en biens de Jean-Baptiste Filiatrault, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Rose, comté Laval, district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Jean-Baptiste Filiatrault, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Rose, comté Laval, district de Montréal, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 5 juin 1895.

GOVIN & LEMIEUX,

Avocats de la demanderesse.

Montréal, 7 juin 1895.

2349

repealed, and replaced by the new clause, indicating the amendment between brackets.

In the event of the promoters not complying with this rule, the chief clerk of the private bills office shall be charged with the duty of having the bills printed in that shape at the expense of the promoters.

1404

L. G. DESJARDINS,
Clerk of the Legislative Assembly.

Miscellaneous Notices

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to His Honor the lieutenant-governor of the province of Quebec, to obtain letters patent under the great Seal of the province, granting a charter to the petitioners and to such others persons as may become shareholders in the proposed company, a body politic and corporate :

1° The name of the company will be : " Dominion Carriage and Wheel Manufacturing Company."

2° The objects of the company are to manufacture, sell, let and to carry on business as builders or manufacturers of carriages, wheels, springs, Sewing machines, machinery of all kinds and others generally with all things and moveables appertaining thereto and for the manufacturing, selling and trading of all kinds of wood and timber.

3° The principal place of business of said company will be in Sainte Thérèse de Blainville, in the province of Quebec.

4° The proposed amount of the capital stock will be one hundred and fifty thousand dollars, (\$150,000.00).

5° This amount is to be divided into fifteen hundred (1500) shares of one hundred dollars each.

6° The names of the petitioners are the following : Thomas Ferdinand Guildor Foisy, manufacturier ; Théodore Nadeau, president of The Washington Building Trust Company ; Antime Rémi Archambeault, manufacturier ; Charles Desmarteau, accountant ; Georges W. Foisy, merchant, all of the city of Montreal and british subjects, and who will be the first directors of the company.

BEAUCHAMP & BRUCHESI,

Attorneys for petitioners.

Montreal, 11th June, 1895.

2354

BAR OF ARTHABASKA.

Candidate for admission to practice of the law.

Auguste Bourbeau, of Victoriaville, aged over 21 years.

P. H. COTÉ,

2356

Sec. Bar of Arthabaska.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }

Superior Court.

No. 2578.

Dame Julie Desjardins, wife common as to property of Jean Baptiste Filiatrault, farmer, of the parish of Sainte Rose, county of Laval, district of Montreal, duly authorized to sue,

Plaintiff ;

vs.

Jean Baptiste Filiatrault, farmer, of the parish of Sainte Rose, county of Laval, district of Montreal, Defendant.

An action of separation as to property has been instituted in this cause, on the 5th of June, 1895.

GOVIN & LEMIEUX,

Attorneys for plaintiff.

Montreal, 7th June, 1895.

2350

Avis est par le présent donné que, sous un mois après la dernière publication de cette avis, une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes afin d'incorporer les requérants et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie à être créée en corps politique et incorporé sous le nom et dans le but ci-après mentionnés :

1° Le nom de la compagnie proposée sera "La Société du Théâtre Français."

2° L'objet de cette compagnie sera de faire les affaires de théâtre dans la cité de Montréal, et dans ce but louer ou acquérir par achat ou autrement des terrains et bâties pour les dites fins.

3° La place d'affaires de la compagnie sera dans la cité de Montréal.

4° Le montant du fonds social sera de dix mille piastres divisé en quarante actions de deux cent cinquante piastres chacune.

5° Les noms, résidences et professions des requérants sont : J. Emile Vannier, ingénieur civil ; Trefflé Bastien, entrepreneur ; Louis E. Trudeau, dessinateur ; F. Edouard Meloche, artiste ; Joseph Fortier, imprimeur ; M. E. Dansereau, entrepreneur ; Joseph Ponton, marchand ; Joseph M. Fortier, manufacturier, et Archibald D. Taylor, avocat, tous des cité et district de Montréal.

Les dits Louis E. Trudeau, F. Edouard Meloche et Archibald Dunbar Taylor, seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la dite compagnie, tous sont résidents en Canada et sujets de Sa Majesté.

J. CLEOPHAS LAMOTHE,

Procureur des requérants.

Montréal, 12 juin 1895.

2377

Province de Québec,)
District de Chicoutimi.)

Avis est donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir une charte d'incorporation en vertu des dispositions de la loi corporative des compagnies à fonds social.

1° Le nom de la compagnie sera : "La compagnie électrique de Chicoutimi."

2° L'objet pour lequel l'incorporation est demandé est de fabriquer, produire, fournir, employer, vendre ou louer la lumière, la chaleur et la force motrice, produites par l'électricité, dans la ville et le comté de Chicoutimi ; de fournir, vendre ou louer la force motrice en général, dans la ville et le comté de Chicoutimi ; d'établir, construire, acheter, louer et exploiter toutes lignes en fil de fer, des tuyaux ou autres appareils pour conduire l'électricité pour les dites fins, entre tous endroits dans le comté de Chicoutimi, soit par terre, soit par eau, et de faire connection lorsqu'il sera nécessaire pour les fins de ses opérations, avec les lignes de toute compagnie télégraphique dans les limites du comté de Chicoutimi.

3° Le siège principal des affaires de la compagnie sera dans la ville de Chicoutimi, dans la province de Québec.

4° Le fonds social de la compagnie sera de dix mille piastres (\$10,000.00.)

5° Le nombre d'actions sera de cent (100), et le montant de chaque action sera de cent piastres (\$100.00.)

6° Les requérants sont : le révérend Léon Parent, Ptre, V. F., procureur du Séminaire de Chicoutimi ; Joseph D. Guay, journaliste et maire de la ville de Chicoutimi ; Louis de Gonzague Belley, avocat et membre du Parlement ; François-Xavier Gosselin, avocat et protonotaire de la cour supérieure ; Paschal Hercule Boily, marchand et conseiller de ville de Chicoutimi ; William Warren, contracteur, tous de la ville de Chicoutimi ; Louis Guay, cultivateur et préfet du comté de Chicoutimi ; François Brassard, cultivateur et conseiller municipal du township de Chicoutimi ; William Tremblay, arpenteur, ces trois derniers du township de Chicoutimi, et

Notice is hereby given that, within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the lieutenant governor of the province of Quebec, to obtain letters patent to incorporate the petitioners and all other persons who may become shareholders in the company thereby created a body politic and corporate, under the name and for the purposes hereinafter mentioned :

1° The name of the proposed company will be "La Société du Théâtre Français."

2° The object of this company will be to carry on a theatrical business in the city of Montreal, and for that purpose to lease or acquire by purchase or otherwise land and buildings for said purposes.

3° The business seat of the company will be in the city of Montreal.

4° The amount of the capital stock will be ten thousand dollars divided into forty shares of two hundred and fifty dollars each.

5° The names and addresses and callings of the applicants are : J. Emile Vannier, civil engineer ; Trefflé Bastien, contractor ; Louis E. Trudeau, draughtsman ; F. Edouard Meloche, artist ; Joseph Fortier, printer ; M. E. Dansereau, contractor ; Joseph Ponton, merchant ; Joseph M. Fortier, manufacturer, and Archibald D. Taylor, advocate, all of the city and district of Montreal.

Of whom the said Louis E. Trudeau, F. Edouard Meloche and Archibald Dunbar Taylor, will be the first or provisional directors of said company, all of whom are residents in Canada and subjects of Her Majesty.

J. CLEOPHAS LAMOTHE,

Attorney for applicants.

Montreal, 12th June, 1895.

2378

Province of Quebec,)
District of Chicoutimi.)

Notice is hereby given that application will be made to His Honor the lieutenant-governor of the province of Quebec, for a charter of incorporation under the provisions of the Joint Stock Companies' Incorporation Act.

1° The name of the company will be : "La compagnie électrique de Chicoutimi."

2° The purpose for which the incorporation is sought is to manufacture, produce, furnish, use, sell or lease light, heat and motive power, generated from electricity, in the town and county of Chicoutimi ; to furnish, sell or lease motive power generally, in the town and county of Chicoutimi ; to establish, construct, purchase, lease and carry on any lines of wires, tubes or other apparatus for conducting electricity for the said purposes, between any points within the county of Chicoutimi, either by land or by water, and to make connection whenever necessary for the purposes of their business, with the lines of any telegraph company within the limits of the county of Chicoutimi.

3° The chief place of business of the company is to be in the town of Chicoutimi, in the province of Quebec.

4° The amount of the capital stock of the company is to be ten thousand dollars (\$10,000.00.)

5° The number of shares is to be one hundred (100), and the amount of each share is to be one hundred dollars (\$100.00.)

6° The petitioners are : the reverend Léon Parent, Ptre, V. F., procurator of the Seminary of Chicoutimi ; Joseph D. Guay, journalist and mayor of the town of Chicoutimi ; Louis de Gonzague Belley, advocate and member of Parliament ; François-Xavier Gosselin, advocate and protonotary of the superior court ; Paschal Hercule Boily, merchant and town councillor of Chicoutimi ; William Warren, contractor, all of the town of Chicoutimi ; Louis Guay, farmer and warden of the county of Chicoutimi ; François Brassard, farmer and municipal councillor of the township of Chicoutimi ; William Tremblay, land surveyor ; these three last of the

Elezar Boivin, arpenteur, du village de Bagotville, tous sujets de Sa Majesté.

7° Les premiers directeurs seront : les dits Louis de Gonzague Belley, Joseph D. Guay, François-Xavier Gosselin, Paschal Hercule Boily et Elezar Boivin.

2361

ADJUTOR PICARD,
Procureur des requérants.

Avis est par le présent donné que dans le cours d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis dans la *Gazette Officielle de Québec*, les personnes ci-après dénommées s'adresseront à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres patentes les constituant et telles autres personnes qui pourront plus tard devenir actionnaires de la dite compagnie, en corps politique et corporation, en vertu de l'acte des compagnies à fonds social, statut révisé de la province de Québec, chap. 3, sous le nom et pour les fins ci-après mentionnés :

1° Le nom corporatif de la compagnie sera "La Compagnie d'Imprimerie Commerciale (à responsabilité limitée)".

2° Les fins pour lesquelles une charte est demandée sont de faire les opérations générales d'imprimerie, de lithographie, de reliure et de publication de journaux, et vente de papier et papeterie, etc., et les affaires de publicité, par toute la Puissance du Canada.

3° Le principal bureau d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

4° Le montant projeté du capital-action sera de quinze mille piastres (\$15,000), divisé en trois cents parts de cinquante piastres chacune.

5° Les noms au long, et les adresses et occupation de chacun des requérants sont : Edouard Leblanc, imprimeur ; Wilhelmine Eglaugh, fille majeure et usant de ses droits ; Arthur David, imprimeur ; Henri Cardinal, imprimeur ; Victorine Defoy, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Louis Napoléon Cadieux de Courville, imprimeur, tous de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, lesquels seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la dite compagnie.

PREFONTAINE, ST-JEAN & ARCHER,

Solliciteurs des requérants.

Montréal, 28 mai 1895.

2175-3

Avis est par les présentes donné que dans le cours d'un mois après la dernière publication de cet avis dans la *Gazette Officielle de Québec*, les personnes ci-après nommées s'adresseront à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, siégeant en conseil, pour obtenir des lettres patentes les constituant et telles autres personnes qui voudront plus tard devenir actionnaires de la dite compagnie, en corps politique et incorporé, en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, section 4694 et suivantes des statuts refondus de la province de Québec, sous les noms et pour les fins ci-après mentionnés :

1° Le nom de la dite compagnie sera "La compagnie de gaz naturel de Québec (limitée)".

2° Les fins pour lesquelles la dite incorporation est demandée sont d'exploiter pour fins d'éclairage et de chauffage et de force motrice, des gaz combustibles qui se dégagent et les dépôts d'huile qui se trouvent dans les différentes parties de la province de Québec.

3° Le lieu principal d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans le district de Montréal.

4° Le capital proposé de la dite compagnie est de cinq cent mille piastres (\$500,000).

5° Le nombre des actions de la dite compagnie projetée est de cinq mille, et le montant de chaque action sera de \$100.

township of Chicoutimi ; and Elezar Boivin, land surveyor, of the village of Bagotville, all subjects of Her Majesty.

7° The first directors will be : the said Louis de Gonzague Belley, Joseph D. Guay, François-Xavier Gosselin, Elezar Boivin and Paschal Hercule Boily.

2362

ADJUTOR PICARD,
Attorney for petitioners.

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice in the *Official Gazette of Quebec*, application will be made to His Honor the lieutenant governor in council for a charter of incorporation by letters patent, under the provisions of "The Joint Stock Companies Act," revised statutes of the province of Quebec, chap. 3, constituting the applicants and such other persons as may become shareholders in the proposed company, a body politic and corporate under the name and for the purposes hereinafter mentioned :

1° The proposed corporate name of the company is "The Commercial Printing Company (Limited)."

2° The purposes for which the incorporation is sought are the carrying on of a general printing, lithographing, bookbinding and newspapers publishing, and sale of stationery, etc., and the carrying on of the business of advertising ; the operations of the company to be carried on through the Dominion of Canada.

3° The chief place of business of the said company is to be in the city of Montreal, in the province of Quebec.

4° The intended amount of the capital stock is to be fifteen thousand dollars (\$15,000), divided into three hundred shares of fifty dollars each.

5° The names, addresses and calling of applicants are : Edward Leblanc, printer ; Wilhelmine Eglaugh, spinster et usant de ses droits ; Arthur David, printer ; Henri Cardinal, printer ; Victorine Defoy, wife separated as to property by marriage contract from Louis Napoléon Cadieux de Courville, printer, all of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, who are to be the first or provisional directors of the said company.

PREFONTAINE, ST-JEAN & ARCHER,

Solicitors for applicants.

Montreal, 28th May, 1895.

2176

Notice is hereby given that within one month from the last publication hereof in the *Quebec Official Gazette*, the persons hereinafter named will apply to His Honor the lieutenant governor of the province of Quebec, sitting in council, to obtain letters patent to incorporate the applicants and such other persons as may become shareholders of the proposed company as a body politic and corporate in virtue of the Joint Stock Companies Incorporation Act, section 4694 and following of the Revised Statutes of the province of Quebec, under the name and for the purposes hereinafter mentioned :

1° The name of the said company will be the Quebec Natural Gas Company (Limited).

2° The purposes for which the said incorporation is sought are to utilize for purposes of lighting, heating and motive power, combustible gases which disengage themselves and the deposits of oil which are found in different parts of the province of Quebec.

3° The principal place of business of the said company will be in the city of Montreal, in the district of Montreal.

4° The proposed capital stock of the said company is five hundred thousand dollars (\$500,000).

5° The number of shares of the said projected company will be five thousand, and the amount of each share will be \$100.

6° Les noms au long et les adresse et occupation de chacun des dits requérants sont comme suit :

L'honorable Joseph Aldéric Ouimet, avocat, conseil de la Reine, membre du Parlement et l'un des membres du Conseil Privé de Sa Majesté, résidant dans la ville d'Ottawa, province d'Ontario ; Charles Théodore Viau, marchand ; Henri Etienne Vautelet, ingénieur civil ; Henry Hogan, hôtelier ; Joseph Ulric Emard, avocat, tous quatre de la cité et du district de Montréal, et Arthur Caron, bourgeois, de la paroisse de la Longue Pointe, et Eugène Coste, ingénieur des mines, de la ville de Buffalo, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, lesquels sont tous, à l'exception du dit H. E. Vautelet, sujets de Sa Majesté.

Les dits requérants seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

EMARD & MAURAUULT,
Avocats des dits requérants.
Montréal, 16 avril 1895. 1671-4

6° The names at full length and the address and occupation of each of the said petitioners, are as follows :

The Honorable Joseph Alderic Ouimet, advocate, Queen's Counsel, member of Parliament, and one of the members of Her Majesty's Privy Council, residing in the city of Ottawa, province of Ontario ; Charles Théodore Viau, merchant ; Henri Etienne Vautelet, civil engineer ; Henry Hogan, hotelkeeper ; Joseph Ulric Emard, advocate, all four of the city and district of Montreal, and Arthur Caron, gentleman, of the parish of Longue Pointe, and Eugène Coste, mining engineer, of the town of Buffalo, in the State of New York, one of the United States of America, all of whom with the exception of the said H. E. Vautelet, are subjects of Her Majesty.

The said petitioners will be the first directors of the said company.

EMARD & MAURAUULT,
Attorneys for said petitioners.
Montreal, 16th April, 1895. 1672

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC.—BAR OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

SECTION DE QUÉBEC.—SECTION OF QUEBEC.

Liste des candidats pour l'admission à la pratique de la profession légale.

List of candidates for admission to practice law.

Noms.—Names.	Prénoms.—Surnames.	Résidence.	Age.
Brodie.....	Charles Ernest.....	Québec.....	Plus de 21 ans—more than 21 yrs.
Cantin.....	Pierre.....	Saint-Romuald.....	" "
Carrier.....	Louis Napoléon.....	Lévis.....	" "
Chabot.....	Julien.....	".....	" "
Cimon.....	Horace Edgar.....	".....	" "
Davidson.....	William Hughes.....	Québec.....	" "
Fiset.....	Henri Romuald.....	Rimouski.....	" "
Flynn.....	William Albert Edward.....	Percé.....	" "
Marchildon.....	Alfred.....	Saint-Pierre les Becquets.....	" "
Mill.....	James Edward.....	Maria, Bonaventure.....	" "
Noël.....	Auguste.....	Québec.....	" "
Pelletier.....	Arthur.....	".....	" "
Verret.....	Hector.....	".....	" "
Vézina.....	Ernest.....	Saint-Joseph, Beauce.....	" "

Candidats pour l'admission à l'étude.—Candidates for admission to study law.

Noms. — Names.	Prénoms. — Surnames.	Résidence.	Age.	Ecoles et collèges où il a étudié. — Schools and colleges where educated.
Couillard..	J. S. T. Antonio.	Rimouski..	19 ans—years & 7 mois—months	Séminaire de Rimouski.—Seminary of Rimouski.
Desjardins.	George.....	Québec....	20 ans—years.....	Collège de Lévis et Séminaire de Québec.—College of Lévis and Seminary of Québec.
Laliberté..	Napoléon.....	Warwick...	18 ans—years & 8 mois—months	Séminaire de Québec.—Sem. of Québec.
Gagné....	Pierre A. N.....	Chicoutimi..	20 " 4 "	Séminaire de Chicoutimi.—Seminary of Chicoutimi.
Gagnon..	Isidore.....	St-Fabien..	21 " "	Séminaire de Rimouski.—Sem. of Rimouski.
Perrault..	Joseph Edouard..	Malbaie....	20 " 10 "	Collège Sainte-Anne et Séminaire de Québec.—College Sainte Anne and Seminary of Québec.
Roy.....	Ernest.....	Saint-Valier	24 " "	Séminaire de Québec.—Sem. of Québec.

Liste des aspirants à l'étude du droit (examen du 2 juillet 1895, tenue à Québec).

List of candidates for the study of law (examination of the 2nd July, 1895, held at Quebec).

Noms.	Résidence.	Collèges.	
Names.	Residence.	Colleges.	
Archambault, Anthime.	Saint-Antoine.	Collège Saint-Hyacinthe.—St. Hyacinthe College	
Aylmer, Paget H. N.	Montréal	Montreal Collegiate Institute	
Beauregard, Elzéar.	Saint-Damase	Collège Sainte-Marie de Monnoir.—Sainte Marie de Monnoir College	
Bernard, Hector E.	Varennes.	Collège Sainte-Thérèse.—Sainte Thérèse College	
Bérard, Joseph B.	Montréal	Classes privées.—Private classes	Lettres.
Bessette, Wilfrid.	Saint-Grégoire	Université McGill.—McGill University	do
Boivin, Maurice	Montréal	Mont Saint-Louis	do
Champoux, Charles O. J.	"	Collège Sainte-Marie.—Sainte Mary's College	Sciences.
Charbonneau, Jean-Rte.	"		
Clay, Samuel.	Sainte-Anne de Bellevue.	Université de Cambridge.—Cambridge University	
Comte, Gustave.	Montréal	Collège Sainte-Marie.—Sainte Mary's College	do
Curran, Louis E.	"	Montreal Collegiate Institute	
DeLorimier, Raoul L.	"	Collège Sainte-Marie.—Sainte Mary's College	
Desloges, Alfred.	Varennes.	Collèges Sainte-Marie et de Montréal.—Sainte Mary's and Montreal Colleges	do
Drouin, Philibert J.	Montréal	Collège de Montréal.—Montreal College	Sciences.
Elliott, Henry J.	"	Montreal High School	
Fauteux, G. André.	Saint-Benoît.	Collège Sainte-Thérèse.—Sainte Thérèse College	
Fournier, Emile.	Montréal	Collège de Rimouski.—Rimouski College	Lettres.
Gaudet, Bernard.	Sainte-Anne des Plaines	Collège Sainte-Thérèse.—Sainte Thérèse College	
Hains, Henri.	Montréal	Collège de Beauharnois.—Beauharnois College	do
Hickson, Cland J.	"	Université McGill.—McGill University	
Houle, Léopold.	"	Collège de Nicolet.—Nicolet College	Sciences.
Howard, E. Edwin.	Philipsburg	Université McGill.—McGill University	
Iles, Charles.	Montréal	Montreal Business College	
Julien, Joseph Alfred.	Saint-Thimothé	Collège Sainte-Thérèse.—Sainte Thérèse College	
Kennedy, John R.	Montréal	Université McGill.—McGill University	
Lalonde, Wilfrid.	Rigaud	Collège Bourget.—Bourget College	
Laramée, Arthur.	"	Collège Sainte-Marie.—Sainte Mary's College	
Laberge, Albert.	Montréal	Collège Sainte-Marie.—Sainte Mary's College	do
Landry, Joseph.	Saint-Cuthbert.	Collège de Joliette.—Joliette College	
Lapierre, Omer.	St-Théodore de Chertsey	Collège de L'Assomption.—L'Assomption College	
Lefebvre, Victor.	Laprairie	Collège de Montréal.—Montreal College	
Loranger, J. H.	Montréal	Collège Ste-Marie.—St. Mary's College	
Lancôt, Adéland.	Laprairie	Ecole Normale.—Normal School	Lettres.
Marchand, Edouard Chs.	Saint-Jérôme	Collège Sainte-Thérèse.—Sainte Thérèse College	
Mercier, Honoré.	Montréal	Collège Ste-Marie.—St. Mary's College	Sciences.
Pagnuelo, Ernest	"	Collège Ste-Marie.—St. Mary's College	do
Pelletier, Alphonse S.	Marieville.	Collège Sainte-Marie de Monnoir.—Sainte Marie de Monnoir College	
Piché, Anthime.	L'Assomption	Collège de l'Assomption.—L'Assomption College	
Pilon, Albert J.	Sainte-Thérèse.	Collège Sainte-Thérèse.—Sainte Thérèse College	
Rainville, Paul.	Montréal	Collège Ste-Marie.—St. Mary's College	Lettres.
Rivest, Joseph.	Joliette	Collège de Joliette.—Joliette College	
Rocher, Robert.	L'Assomption	Collège de l'Assomption.—L'Assomption College	
Savignac, Joseph Arthur.	Montréal	Collège Sainte-Thérèse.—Sainte Thérèse College	
Semple, Hugh.	"	Collège Ste-Marie.—St. Mary's College	
Stewart, A. N. McN.	"	High School	Sciences.

Liste des aspirants à la pratique du droit (examen du 2 juillet 1895, tenu à Québec).

List of candidates for the practice of law (examinations of the 2nd of July, 1895, to be held at Quebec).

Noms.	Age.	Résidence.
Names.		Residence.
Archambault, Jean-Bte.	24 ans—years	Saint-Antoine.
Beullac, Pierre.	Près de—Nearly 21 ans—years	Montréal.
Blais, John N.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Boissonnault, Gustave J.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Bourgault, François R. A.	Plus de—Over 21 ans—years	Saint-Hyacinthe.
Brossard, Arthur.	25 ans—years	Laprairie.
Carmichael, Saumarez D.	25 ans—years	Montréal.
Chalifoux, Joseph Louis.	25 ans—years	Saint-Hyacinthe.
Cordeau, Napoléon Z.	25 ans—years	do
Decary, Alphonse.	22 ans—years	Montréal.
Decary, Jérémie L.	Plus de—Over 21 ans—years	Notre-Dame de Grâce.
de Labrière, Montarville.	Plus de—Over 21 ans—years	Saint-Hyacinthe.
de Salaberry, Joseph René.	24 ans—years	L'Assomption.
Desaulniers, Gonzalve.	Plus de—Over 21 ans—years	Montréal.
Devlin, Joseph A.	24 ans—years	Aylmer.
Devlin, Emmanuel B.	22 ans—years	do
Dunlop, John H.	Plus de—Over 21 ans—years	Montréal.
Fortier, Auguste.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Glass, Louis Gordon.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Gourre, Eugène.	30 ans—years	Joliette.
Guibault, Joseph Alexandre.	24 ans—years	Côte des Neiges.
Hogle, Arthur F.	Plus de—Over 21 ans—years	Montréal.
Joannette, Honoré.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Joseph, Emile.	21 ans—years	do
Lamoureux, Emile M. J.	25 ans—years	do
Laporte, Clovis.	Plus de—Over 21 ans—years	Saint-Norbert.
Larose, Vital.	26 ans—years	Verchères.
Léonard, Emile J. E.	Plus de—Over 21 ans—years	Saint-Rose.
Lesage, Hector J.	Plus de—Over 21 ans—years	Montréal.
Létourneau, Séverin.	Plus de—Over 21 ans—years	Saint-Constant.
Marcotte, Arthur.	22 ans—years	do
Markey, Frederick H.	Plus de—Over 21 ans—years	Montréal.
Marleau, Joseph.	29 ans—years	do
Massicotte, E. Z.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Mathieu, DeLigny.	21 ans—years	do
Marin, Louis Joseph Siméon.	24 ans—years	do
Pagneulo, Tancredi.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Pausé, Joseph Xiste.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Perron, Joseph Léonide.	Plus de—Over 21 ans—years	Saint-Basile.
Rivet, Louis A. Adhémar.	Plus de—Over 21 ans—years	Joliette.
Robillard, Joseph Aldéric.	25 ans—years	do
Roy, Elzéar.	25 ans—years	Montréal.
Sicotte, Louis.	24 ans—years	do
St-Germain, Paul.	23 ans—years	do
Swindlehurst, Albert.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Tétreault, Ernest.	24 ans—years	Acton Vale.
Trudel, Henri.	Plus de—Over 21 ans—years	Montréal.
Truell, Harry L.	Plus de—Over 21 ans—years	do
Walsh, Joseph Charles.	27 ans—years	do
Whelan, John P.	25 ans—years	do

L. E. BERNARD,

Secrétaire du Barreau du district de Montréal.
Secretary of the Bar of the district of Montreal.

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC.—BAR OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

SECTION DU DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS.—SECTION OF THE DISTRICT OF SAINT FRANCIS.

Liste des candidats pour l'admission à la pratique de la profession légale.

List of candidates for admission to practice law.

Noms.—Names.	Prénoms.—Surnames.	Résidence.	Age.
White.....	Charles Dickenson.....	Sherbrooke.....	23
Dorais.....	Pierre Oscar.....	".....	23
Dorais.....	Paul Albert.....	".....	23
Richard.....	Jules Alphonse.....	Wotton.....	24
Jones.....	Arthur George Gordon Clarke.....	Richmond.....	25
Duffett.....	Henry James.....	".....	Plus de—over 21
Cleveland.....	John Blake.....	Coaticook.....	21

Candidats pour l'admission à l'étude de la profession légale.—For admission to study law.

Noms.	Prénoms.—Surnames.	Résidence.	Age.	Ecoles et collèges où ils ont étudiés.
Names.				Schools and colleges where educated.
McCabe.....	Edward Patrick Frederick.....	Windsor Mills.....	23	Séminaire de Sherbrooke et Université d'Ottawa.—Sherbrooke Sem. & Univ. of Ottawa
Dussault.....	Joseph Charles Hector.....	Sherbrooke.....	18	Sacré Cœur, Ecole des Frères et Séminaire Saint-Charles, Sherbrooke.—Sacred Heart, Brothers' School and Sem. Saint Charles, Sherbrooke.

JOS. ED. GENEST,

Secrétaire du Barreau de Saint-François.—Secretary Saint Francis Bar.
Sherbrooke, 1er juin—1st June, 1895. 2277-78-2

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC.—BAR OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

SECTION DE BEDFORD.—SECTION OF BEDFORD.

Liste des candidats aux examens de juillet 1895.—List of candidates at the examinations of July, 1895.

Nom.—Name.	Prénoms.—Surnames.	Age.	Domicile.
Pour la pratique.—For practice.			
Leonard.....	Alfred John Ernest.....	27	Sweetsburg.

Pour l'étude.—For study.

Nom.—Name.	Prénom.—Surname.	Age.	Domicile.	Maisons d'éducation.—Educational establishment.
Burnet.....	Arthur.....	22	Farnham Centre.	A étudié à l'Académie de Cowansville et au collège McGill.—Studied at Cowansville Academy and McGill College.

ARTHUR GIROUX,

Secrétaire du Barreau du district de Bedford.
Secretary of the Bar of the district of Bedford.

Sweetsburg, 1er juin—1st June, 1895.

2259-2

EXAMENS DU BARREAU.—BAR EXAMINATIONS.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. — DISTRICT OF THREE RIVERS.

Tableau des noms des aspirants à l'étude et à la profession d'avocat. — List of candidates for admission to the study and practice of law.

Noms. — Names.	Prénoms. — Surnames.	Age.	Résidence.	
Aspirants à la profession d'avocat. — Candidates for practice.				
Comeau.....	Joseph Alphonse.....	23	Trois-Rivières.—Three Rivers.	
Normand.....	Louis Jean-Baptiste Gérin.....	24	do do	
Aspirants à l'étude. — Candidates for study.				
Noms. — Names.	Prénoms. — Surnames.	Age.	Résidence.	Collèges.
Ayotte.....	Joseph Oscar.....	20	Trois-Rivières.—Three Rivers.	Trois-Rivières.
Dampouse.....	Joseph Honoré.....	21	Louiseville.....	Joliette.

GEO. METHOT,
Secrétaire. — Secretary.
2247-48-2

Trois-Rivières, 1er juin 1895. — Three Rivers, 1st June, 1895.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 142.

Dame Hattie Sarah Simon, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Aaron Poyaner, marchand, du même lieu, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son époux.

LAVALLEE & LAVALLEE,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 28 mai 1895. 2165-3

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Elmiro Choquette, de la paroisse de Saint-Valentin, dans le district d'Iberville, épouse de Joseph Edmond Mailloux, huissier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse;

vs.

Le dit Joseph Edmond Mailloux, huissier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le vingt-neuvième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

GIRARD & PELLETIER,
Avocats de la demanderesse.

Saint-Jean, 29 mai 1895. 2207-3

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1746.

Dame Ann Jane McGoogan, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse commune en biens de Philip Henry, ci-devant marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice par l'un des juges de cette cour,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Philip Henry, du même lieu, Défendeur.

La demanderesse a, ce jour, intenté une action en séparation de biens contre son dit mari.

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 10 mai 1895. 1990-5

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1452.

Dame Hattie Sarah Simon, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Aaron Poyaner, merchant, of the same place, has, this day, instituted an action for separation as to property against her said husband.

LAVALLEE & LAVALLEE,
Attorneys for the plaintiff.

Montreal, 28th May, 1895. 2166

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Elmiro Choquette, of the parish of Saint-Valentin, in the district of Iberville, wife of Joseph Edmond Mailloux, bailiff, of the same place, duly authorized to ester in justice,

Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Edmond Mailloux, bailiff, of the same place, Defendant.

A suit for separation of property has been brought in this cause the twenty-ninth day of May, one thousand eight hundred and ninety-five.

GIRARD & PELLETIER,
Advocates for plaintiff.

Saint Johns, 29th May, 1895. 2208

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1746.

Dame Ann Jane McGoogan, of the said city and district of Montreal, wife common as to property of Philip Henry, heretofore merchant, of the same place, duly authorized by a judge of the said court to institute the present action,

Plaintiff ;

vs.

The said Philip Henry, Defendant.

An action in separation as to property has been, this day, instituted against the said defendant.

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 10th May, 1895. 2000

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1837.

Dame Mary O'Connor, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de William Flood, du même lieu, jardinier, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

William Flood, des cité et district de Montréal, jardinier, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause.

DUNLOP, LYMAN & MACPHERSON,
Procureurs de la demanderesse.
Montréal, 30 mai 1895. 2237-3

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 2494.

Dame Isabelle Vialar, ci devant de Lyon, en France, et maintenant de la Côte Saint-Luc, Notre-Dame de Grâces, dit district, épouse commune en biens de Isidore Auguste Malartre, ajusteur mécanicien, du même lieu, a intenté ce jour une action en séparation de biens contre son mari.

LAVALLEE & LAVALLEE,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 16 mai 1895. 2071-4

Province de Québec, }
No. 1794. } *Cour Supérieure.*

Dame Mélina Lachance, épouse d'Edmond Dompousse, de la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Edmond Dompousse, Défendeur.

La demanderesse a, ce jour, institué contre le défendeur, une action en séparation de biens.

TAILLON, BONIN & PAGNUELO,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 20 mai 1895. 2087-4

Cour Supérieure—District de Montréal.

Corinne Pharand dit Marcellin, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de Arthur Marleau, épiciier, du même lieu, Demanderesse ;

vs.

Le dit Arthur Marleau, Défendeur.

La demanderesse donne par les présentes avis qu'elle a, le premier jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, poursuivi en séparation de biens son époux le dit Arthur Marleau.

SAINT-PIERRE & PELISSIER,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 4 mai 1895. 1889-3

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 226.

Dame Palmélia Martel, des cité et district de Montréal, épouse de Elzéar Loïselle, plâtrier, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Elzéar Loïselle, plâtrier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause.

F. X. PERRAS,
Avocat de la demanderesse.
Montréal, 14 mai 1895. 2001-4

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1837.

Dame Mary O'Connor, of the city and district of Montreal, wife *commune en biens* of William Flood, of the same place, gardener, duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff ;

vs.

William Flood, of the city and district of Montreal, gardener, Defendant.

An action of separation as to property has been instituted against the defendant in this cause.

DUNLOP, LYMAN & MACPHERSON,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 30th May, 1895. 2238

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 2494.

Dame Isabelle Vialar, formerly of Lyon, in France, now of Côte Saint Luc, Notre-Dame de Grâces, said district, wife common as to property of Isidore Auguste Malartre, of the same place, mechanician, has, this day, instituted an action for separation as to property against her said husband.

LAVALLEE & LAVALLEE,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 16th May, 1895. 2072

Province of Quebec, }
No. 1794. } *Superior Court.*

Dame Mélina Lachance, wife of Edmond Dompousse, of the town of Saint Henry, in the district of Montreal, duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff ;

vs.

The said Edmond Dompousse, Defendant.

An action in separation as to property has been, this day, instituted against the said defendant.

TAILLON, BONIN & PAGNUELO,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 20th May, 1895. 2088

Superior Court—District of Montreal.

Corinne Pharand dit Marcellin, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Arthur Marleau, grocer, of the same place, Plaintiff ;

vs.

The said Arthur Marleau, Defendant.

The plaintiff hereby gives notice that, on the first of May instant (1895), she has taken an action for separation as to property against her husband the said defendant.

SAINT-PIERRE & PELISSIER,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 4th May, 1895. 1890

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 226.

Dame Palmélia Martel, of the city and district of Montreal, wife of Elzéar Loïselle, plasterer, of the same place, and duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff ;

vs.

Elzéar Loïselle, plasterer, of the city and district of Montreal, Defendant.

An action of separation as to property has been instituted against the defendant in the case.

F. X. PERRAS,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 14th May, 1895. 2002

Avis de Faillites

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de H. Belleau & Cie., Québec,
 Insolvable.

Avis est par le présent donné qu'un premier bordereau de dividendes a été préparé dans cette affaire et sera sujet à objection jusqu'au 24 juin 1895.

Ce dividende sera payable à mon bureau le ou après le 25 juin 1895.

O. JOBIN,
 Curateur.

Bureau de Pelletier, Paradis & Jobin,
 Bâtisse de la Cie Richelieu,
 44, Rue Dalhousie.
 Québec, 5 juin 1895. 2313

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Thomas Allison, Requéant ;
 et

Dame Cora Bell Parker, faisant affaires sous le nom de George Brown & Co., Faillie.

Avis est par le présent donné, en vertu de l'article 770 du code de procédure civile, que le septième jour de juin 1895, je, Cornelius A. McDonnell, comptable, de la cité de Montréal, par jugement de la cour supérieure du district de Montréal, ai été nommé curateur des biens de la dite Dame Cora Bell Parker, marchand tailleur, des cité et district de Montréal, faillie en cette affaire, le tout tel que pourvu par la loi.

Les créanciers de la dite faillie sont par le présent notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous trente jours.

C. A. McDONNELL,
 Curateur.

Bureau de C. A. McDonnell,
 186, rue Saint-Jacques, Montréal.
 Montréal, 7 juin 1895. 2307

Province de Québec, }
 District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*
In re Olier Marchand, Beauharnois,
 Insolvable.

Avis vous est donné que le 6e jour de juin 1895, par un ordre de la cour, nous avons été nommés curateurs conjoints à la succession du sus-nommé, qui a fait une cession judiciaire de tous ses biens et effets pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à notre bureau sous un mois de cette date.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 8 juin 1895. 2305

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*
 No. 2200.

Dans l'affaire de Alfred Pepin, marchand de chaussures, Québec.

Avis est par le présent donné que Alfred Pepin, marchand de chaussures, de Québec, a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers le 13 juin courant, au bureau du protonotaire pour le district de Québec, conformément à la loi.

GEO. DARVEAU,
 Gardien provisoire.

Bureau: 244, rue Saint-Joseph.
 Québec, 15 juin 1895. 2397

Bankrupt Notices

Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *Superior Court.*
 In the matter of H. Belleau & Cie., Quebec,
 Insolvents.

Notice is hereby given that a first dividend sheet has been prepared in this matter open to objection until 24th of June, 1895.

This dividend will be payable at my office on or after the 25th of June, 1895.

O. JOBIN,
 Curator.

Office of Pelletier, Paradis & Jobin,
 Richelieu & Ontario Nav. Co. Building,
 44, Dalhousie street.
 Quebec, 5th June, 1895. 2314

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 Thomas Allison, Petitioner ;
 and

Dame Cora Bell Parker, doing business under the name of George Brown & Co., Insolvent.

Notice is hereby given in pursuance of article 770 of the code of civil procedure, that on the seventh day of June, 1895, I, Cornelius A. McDonnell, accountant, of the city of Montreal, was by judgment of the superior court of the district of Montreal, appointed curator to the property of the said Dame Cora Bell Parker, as above, merchant tailor, of the city and district of Montreal, insolvent in this matter, the whole as by law provided.

The creditors of said insolvent are hereby notified to file their claims with me within a delay of thirty days.

C. A. McDONNELL,
 Curator.

Office of C. A. McDonnell,
 186, Saint James street, Montreal.
 Montreal, 7th June, 1895. 2308

Province of Quebec, }
 District of Beauharnois. } *Superior Court.*
In re Olier Marchand, Beauharnois,
 Insolvent.

Notice is hereby given that on the 6th day of June, 1895, by order of the court, we were appointed joint curators to the estate of the above named, who has made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed at our office within one month.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street.
 Montreal, 8th June, 1895. 2306

Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *Superior Court.*
 No. 2200.

In the matter of Alfred Pepin, dealer in boots and shoes, Quebec.

Notice is hereby given that Alfred Pepin, dealer in boots and shoes, of Quebec, has made a judicial abandonment of his assets for the benefit of his creditors on the 13th of June instant, at the protonotary's office of the district of Quebec, according to law.

GEO. DARVEAU,
 Provisional guardian.

Office: 244, Saint Joseph street.
 Quebec, 15th June, 1895. 2398

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 William Donahue, Demandeur ;

vs.

Macfarlane & Patterson, Défendeurs.
 Avis est par le présent donné que, Allan Macfarlane et Alexander T. Patterson, tous deux des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, manufacturiers de bretelles et marchands en gros de marchandises pour hommes, y faisant affaires en société comme tels sous les noms et raison de Macfarlane & Patterson, le 10e jour de juin 1895, ont fait un abandon de leurs biens pour le bénéfice de leurs créanciers, au bureau du protonotaire de la cour supérieure du district de Montréal.

W. ALEXR CALDWELL,
 Député gardien provisoire.

Bureau de Caldwell, Tait & Wilks,
 Royal Insurance Chambers,
 1709, rue Notre-Dame.
 Montréal, 11 juin 1895. 2359

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Robert S. Kellie, de Montréal, Failli.

Avis est par le présent donné qu'un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé dans cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'à mardi, le 2e jour de juillet 1895, après laquelle date les dividendes seront payables dans mon bureau, Bâtisse Fraser, 43, rue Saint-Sacrement.

JOHN McD. HAINS,
 Curateur.
 Montréal, 11 juin 1895. 2351

Province de Québec, }
 District de Rimouski. }
 Dans l'affaire de Eus. Bourgoin & Cie, Sainte-Flavie.

Avis est par le présent donné qu'un premier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'au 2 juillet 1895.

Ce dividende sera payable à mon bureau le ou après le 3 juillet 1895.

O. JOBIN,
 Curateur.

Bureau de Pelletier, Paradis & Jobin,
 Bâtisse de la Cie Richelieu,
 Rue Dalhousie.
 Québec, 13 juin 1895. 2393

Province de Québec, }
 District de Rimouski. }
 Dans l'affaire de Jos. L'Abbée, Sainte-Flavie.

Avis est par le présent donné qu'un premier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'au 2 juillet 1895.

Ce dividende sera payable à mon bureau, le ou après le 3 juillet 1895.

O. JOBIN,
 Curateur.

Bureau de Pelletier, Paradis & Jobin,
 Bâtisse de la Cie Richelieu,
 44, Rue Dalhousie.
 Québec, 13 juin 1895. 2395

EN VERTU DE L'ACTE DES LIQUIDATIONS.

Dans l'affaire de The Gebhardt-Berthiaume Litho. and Ptg. Company, En liquidation.

Avis est par le présent donné qu'un premier bordereau de dividendes a été préparé dans la susdite affaire, et sera payable dans mon bureau, le et après le troisième jour de juillet 1895.

DAVID SEATH,
 Liquidateur.

12, Place d'Armes.
 Montréal, 13 juin 1895. 2379

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 William Donahue, Plaintiff ;

vs.

Macfarlane & Patterson, Defendants.
 Notice is hereby given that, Allan Macfarlane and Alexander T. Patterson, both of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, manufacturers of suspenders and wholesale dealers in gents' furnishings, there carrying on business in co-partnership as such under the firm name and style of Macfarlane & Patterson, did, on the 10th day of June, 1895, make an abandonment of their property for the benefit of their creditors, at the office of the prothonotary of the superior court for the district of Montreal.

W. ALEXR CALDWELL,
 Deputy provisional guardian.

Office of Caldwell, Tait & Wilks,
 Royal Insurance Chambers,
 1709, Notre Dame Street.
 Montreal, 11th June, 1895. 2360

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 In the matter of Robert S. Kellie, of Montreal, Insolvent.

Notice is hereby given that a first and final dividend sheet has been prepared in this matter, open to objection until Tuesday, the 2nd of July, 1895, after which date dividends will be payable at my office, Fraser Building, 43, Saint Sacrament street.

JOHN McD. HAINS,
 Curator.
 Montreal, 11th June, 1895. 2352

Province of Quebec, }
 District of Rimouski. }
 In the matter of Eus. Bourgoin & Cie, Sainte Flavie.

Notice is hereby given that a first dividend sheet has been prepared in this matter, and will be subject to objection until the 2nd July, 1895.

This dividend will be payable at my office on or after the 3rd of July, 1895.

O. JOBIN,
 Curator.

Office of Pelletier, Paradis & Jobin,
 Richelieu & Ontario Nav. Co. Building,
 Dalhousie street.
 Quebec, 13th June, 1895. 2394

Province of Quebec, }
 District of Rimouski. }
 In the matter of Jos. L'Abbée, Sainte Flavie.

Notice is hereby given that a first dividend sheet has been prepared in this matter, and will be subject to objection until the 2nd of July, 1895.

This dividend will be payable at my office, on or after the 3rd of July, 1895.

O. JOBIN,
 Curator.

Office of Pelletier, Paradis & Jobin,
 Richelieu & Ontario Nav. Co. Building,
 44, Dalhousie street.
 Quebec, 13th June, 1895. 2395

UNDER THE WINDING UP ACT.

In the matter of The Gebhardt-Berthiaume Litho. and Ptg. Company, In liquidation.

Notice is hereby given that a first dividend sheet has been prepared in the above matter, and the dividend will be payable at my office, on and after the third day of July, 1895.

DAVID SEATH,
 Liquidator.

12, Place d'Armes.
 Montreal, 13th June, 1895. 2380

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.
In re James R. Wilson et al., Créanciers ;
vs.

John C. Creed et al., Débiteurs.

Avis est par le présent donné que le onzième jour de juin 1895, par ordre de la cour, j'ai été nommé curateur des biens des dits faillis qui en ont fait, le 3e jour de juin 1895, un abandon judiciaire complet pour le bénéfice de leurs créanciers.

Les réclamations doivent être déposées dans mon bureau sous trente jours.

WILLIAM ROBERTSON,
Curateur.

Bureau : 638, rue Craig, Montréal.
Montréal, 11 juin 1895.

2387

Vente d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

AVIS DE FAILLITE.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.
No. 253.

Dans l'affaire de Jules Gendron, de Sherbrooke,
P. Q., et Failli ;

Royer & Burrage, Curateur conjoint.

Avis public est par le présent donné que, en vertu d'un jugement de l'honorable M. M. Tait, un des juges de la cour supérieure pour la province de Québec, rendu le quatrième jour de juin courant, autorisant la vente des immeubles suivants, à savoir :

1° Ce certain lot de terre sur la rue Gillespie, étant le lot numéro treize cent cinquante-neuf, sur le plan du cadastre et livre de renvoi pour le quartier sud de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François — avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

2° Ce certain morceau de terre étant partie du lot numéro treize cent cinquante-huit, sur le plan du cadastre et livre de renvoi pour le quartier sud de la dite cité de Sherbrooke, décrit comme suit : commençant au coin nord-ouest du dit lot ; de là le long du côté est de la rue Gillespie, sud huit pieds ; de là vers l'est parallèle à la ligne nord du dit lot, quarante-sept pieds ; de là vers le nord-est vingt-cinq pieds et quatre douzièmes de pied jusqu'à un point sur la ligne nord du dit lot quarante-quatre pieds de la ligne est du dit lot ; et de là vers l'ouest le long de la ligne nord du dit lot jusqu'au point de départ — avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

3° La partie nord du lot numéro quatre cent vingt-sept, sur le plan du cadastre et livre de renvoi pour le quartier est de la dite cité de Sherbrooke, à prendre et à mesurer d'un point cent quatre-vingts pieds, huit pouces, mesure anglaise, à partir d'une borne en pierre sur le côté ouest de l'avenue Bowen, entre les lots quatre cent vingt-sept et quatre cent vingt-cinq, et s'étendant du dit point vers le nord le long de l'avenue Bowen, cinquante-huit pieds, plus ou moins, le dit lot ayant une longueur de cinquante-huit pieds, plus ou moins, sur toute la profondeur du dit lot, cent cinquante pieds, plus ou moins — avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Les dites propriétés seront vendues par encan public, sujettes aux hypothèques et toutes charges les affectant, et aussi aux frais de la vente, dans notre bureau, numéro 87, rue Wellington, Sher-

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.
In re James R. Wilson et al., Creditors ;
vs.

John C. Creed et al., Debtors.

Notice is hereby given that on the eleventh day of June, 1895, I have been, by order of the court, appointed curator to the estate of the said insolvents, who, on the 3rd day of June, 1895, made a judicial abandonment of all their assets for the benefit of their creditors.

Claims must be filed at my office within thirty days.

WILLIAM ROBERTSON,
Curator.

Office : 638, Craig street, Montreal,
Montreal, 11th June, 1895.

2388

Sales of Real Estates under Insolvent Acts

INSOLVENT NOTICE.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.
No. 253.

In the matter of Jules Gendron, of Sherbrooke,
P. Q., and Insolvent ;

Royer & Burrage, Joint curator.

Public notice is hereby given that by virtue of a judgment of the Honorable M. M. Tait, one of the judges of the superior court for the province of Quebec, rendered on the fourth day of June instant, authorizing the sale of the following real estate, to wit :

1° That certain lot of land on Gillespie street, being the lot number thirteen hundred and fifty-nine, on the official cadastral plan and book of reference for the south ward of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis—with the buildings and improvements thereon.

2° That certain parcel of land being part of the lot number thirteen hundred and fifty-eight, on the official cadastral plan and book of reference for the south ward of the said city of Sherbrooke, described as follows : commencing at the north west corner of said lot, thence along the east side of Gillespie street, south eight feet, thence towards the east parallel with the north line of said lot, forty-seven feet, thence towards the north east twenty-five feet and four twelfth of a foot to a point on the north line of said lot forty-four feet from the east line of said lot, and thence towards the west, along the north line of said lot to the place of commencement — with the buildings and improvements thereon

3° The north part of lot number four hundred and twenty-seven on the cadastral plan and book of reference for the east ward of the said city of Sherbrooke, to be taken and measured from a point one hundred and eighty feet, eight inches, english measure, from a stone boundary on the west side of Bowen avenue, between lots four hundred and twenty-seven and four hundred and twenty-five and extending from said point towards the north along Bowen avenue fifty-eight feet, more or less, the said lot having a length of fifty-eight feet, more or less, on the whole depth of said lot, one hundred and fifty feet, more or less — with the buildings and improvements thereon.

The said property will be sold by public auction, subject to the mortgages and all charges affecting the same, and also to the costs of sale, at our office, number 87 Wellington street, Sherbrooke, Que., on

brooke, Qué., le DIX-HUITIÈME jour de JUIN
courant, à ONZE heures de l'avant-midi.

J. P. ROYER,
R. R. BURRAGE,
Curateur conjoint.

Bureau de Royer & Burrage,
87, rue Wellington.
Sherbrooke, Qué., 5 juin 1895. 2269-2
[Première publication, 8 juin 1895.]

Licitation

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. }
No. 1898.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par un jugement de la cour supérieure siégeant en la cité de Québec, dans le district de Québec, le quinze mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, dans une cause où Alphonse Létourneau, de Québec, boucher, est Demandeur ; et Dame Marie Létourneau, de Québec, épouse commune en biens d'Auguste Thorn, de Québec, boucher, et le dit Auguste Thorn, mis en cause, tant pour lui-même que pour autoriser et assister sa dite épouse ; Joseph Richard, de Québec, corroyeur, en sa qualité de tuteur dument nommé à Wilfrid Létourneau, enfant mineur issu du mariage de feu Valère Létourneau et de feu Dame Caroline Richard ; et Joseph David Marier, de Québec, épiciier, en sa qualité de tuteur dument nommé à Joseph Marier et Valéria Marier, enfants mineurs issus de son mariage avec feu Dame Valentine Létourneau, sont Défendeurs ; ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit :

1^{er} Le lot numéro deux cent quarante-deux (242), du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, à Québec, étant un emplacement de quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; borné au nord par la rue des Commissaires—avec une maison en briques à deux étages, circonstances et dépendances.

2^o Le lot numéro trois cent vingt-un (321), du cadastre officiel pour le même quartier, situé rue de la Reine—avec maison en briques à un étage, circonstances et dépendances, avec en outre les droits de mitoyenneté qu'il peut y avoir dans les murs entre le dit lot et le lot voisin numéro trois cent vingt-deux, du dit cadastre, y compris le sol sur lequel s'élèvent les dits murs (si droit il y a).

Les immeubles sus-décrits seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain (1895), cour tenante, au palais de justice, en la cité de Québec ; sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, à Québec ; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant celui fixé pour la vente ; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer ces oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

MILLER & DORION,
Procureurs des demandeurs.

Québec, 5 juin 1895. 2341
[Première publication, 15 juin 1895.]

the EIGHTEENTH day of JUNE instant, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. P. ROYER,
R. R. BURRAGE,
Joint curator.

Office of Royer & Burrage,
87 Wellington street.
Sherbrooke, Que., 5th June, 1895. 2270
[First published, 8th June, 1895.]

Licitation

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. }
No. 1898.

LICITATION.

Public notice is hereby given that in virtue of a judgment of the superior court, sitting in the city of Quebec, in the district of Quebec, the fifteenth day of May, one thousand eight hundred and ninety-five, in a case where Alphonse Létourneau, of Quebec, butcher, is Plaintiff ; and Dame Marie Létourneau, of Quebec, wife common as to property of Auguste Thorn, of Quebec, butcher, and the said Auguste Thorn, *mis en cause*, as well personally as to authorize and assist his said wife ; Joseph Richard, of Quebec, currier, in his quality of tutor duly appointed to Wilfrid Létourneau, minor child born of the marriage of the late Valère Létourneau and of the late Dame Caroline Richard ; and Joseph David Marier, of Quebec, grocer, in his quality of tutor duly appointed to Joseph Marier and Valéria Marier, minor children born of his marriage with the late Dame Valentine Létourneau, are Defendants ; ordering the licitation of certain immovables described as follows :

1st The lot number two hundred and forty-two (242), of the official cadastre of Saint Roch's ward, in Quebec, being an emplacement of forty feet in front by sixty feet in depth, more or less ; bounded on the north by Commissioners street—with a two story brick house, circumstances and dependencies.

2^o The lot number three hundred and twenty-one (321), of the official cadastre for the same ward, situated on Queen street—with a one story brick house, circumstances and dependencies, with the rights of joint-ownership which may exist on the walls between the said lot and the adjoining lot number three hundred and twenty-two, of the cadastre, together with the ground on which the said walls are erected (if any such rights there are.)

Said immovables above mentioned shall be sold and adjudicated at auction to the highest and last bidder, the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next (1895), the court sitting, at the court house, in the city of Quebec ; subject to all charges, clauses and conditions mentioned in the *cahier de charges* deposited in the office of the protonotary of said court at Quebec ; and any opposition *afin d'annuler*, *afin de charge* or *afin de distraire* to the said licitation, shall have to be deposited at the protonotary's office of said court, at least fifteen days before the day mentioned for the sale ; and any opposition *afin de conserver* must be deposited within six days after the sale and adjudication, and the parties in default of depositing said oppositions within the prescribed delays shall be foreclosed from the right of doing so.

MILLER & DORION,
Attorneys for plaintiff.

Quebec, 5th June, 1895. 2342
[First published, 15th June, 1895.]

Ventes par le Shérif—Beauce

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **OCTAVE ROY**, cultivateur, No. 2332. } de Saint-Ephrem de Tring, district de Beauce, Demandeur; contre **VITAL ROY**, menuisier, du même lieu, Défendeur, savoir :

Un terrain ou emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Ephrem de Tring, dans le neuvième rang du canton de Tring, étant le lot numéro trois cent dix-sept (317), du cadastre officiel de la dite paroisse de Saint-Ephrem de Tring, contenant neuf perches de terre en superficie, plus ou moins—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Ephrem de Tring, le **VINGT-UNIÈME** jour de **JUIN** prochain, à **MIDI**. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de juin prochain.

G. O. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 17 avril 1895. 1605-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours, qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec. } **JAMES ROBERTSON**, District de Beauharnois. } Demandeur; contre No. 914. } **PIERRE I. BOIS**, Défendeur.

Une maison en bois située en la ville de Salaberry de Valleyfield, portant le numéro civique 23, de la rue du Canal, côté nord, et bâtie sur le lot numéro 744, des plan et livre de renvoi officiels de la dite ville.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Cécile, **LUNDI**, le **DIX-NEUVIÈME** jour d'**AOÛT** prochain, à **ONZE**

Sheriff's Sales—Beauce

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **OCTAVE ROY**, farmer, of No. 2332. } Saint-Ephrem de Tring, district of Beauce, Plaintiff; against **VITAL ROY**, joiner, of the same place, Defendant, to wit :

A lot of land situate and being in the parish of Saint-Ephrem de Tring, in the ninth range of the township of Tring, being lot number three hundred and seventeen (317), of the official cadastre of the said parish of Saint-Ephrem de Tring, containing nine perches of land in area, more or less—with buildings thereon erected—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Ephrem de Tring, on the **TWENTY-FIRST** day of **JUNE** next, at **NOON**. Said writ returnable the twenty-ninth day of June next.

G. O. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Joseph, Beauce, 17th April, 1895. 1606
[First published, 20th April, 1895.]

Sheriff's Sales—Beauharnois

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

Province of Québec, } **JAMES ROBERTSON**, District of Beauharnois. } Plaintiff; against No. 914. } **PIERRE I. BOIS**, Defendant.

A wooden house situate in the town of Salaberry de Valleyfield, being city number 23, of Canal street, north side, and built on lot No. 744, of the official plan and book of reference of the said town.

To sold at the church door of the parish of Sainte-Cécile, on **MONDAY**, the **NINETEENTH** day of **AUGUST** next, at **ELEVEN** of the clock in the

heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-sixième jour d'août prochain.

PHILEMON LABERGE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 12 juin 1895. 2369
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit, dans et pour le comté de
Huntingdon.

Province de Québec, } **S. MACLAREN,**
District de Beauharnois. } **Demandeur;**
No. 644. } **contre JAMES TAN-**
NAHIL ET AL., Défendeurs.
Appartenant à James Tannahill, l'un des défendeurs :

Un certain lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du township de Godmanchester, dans le comté de Huntingdon, dans le quatrième rang, sous le numéro cent huit (108)—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Huntingdon, **LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME** jour de **JUILLET** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Bref rapportable le cinquième jour d'août aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 14 mai 1895. 2021-2
[Première publication, 18 mai 1895.]

Ventes par le Shérif—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du *Bref*.

FIERI FACIAS CONTRE MEUBLES ET IMMEUBLES.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Province de Québec, } **JOHN A. McGRAIL,** du
District de Bedford. } village de Roxton Falls,
No. 5602. } mais maintenant résidant dans
la ville de Waterloo, dans le district de Bedford,
Demandeur; contre les meubles et immeubles de
CHARLES McGRAIL, SENIOR, ci-devant du village
de Roxton Falls, mais maintenant résidant dans la
ville de Waterloo, dans le district de Bedford,
Défendeur.

Ce lot de village ou emplacement sis et situé dans le village de Roxton Falls, dans le comté de Shefford, et district de Bedford, maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent soixante et treize (373), des plan et livre de renvoi officiels du dit village de Roxton Falls—avec hôtel et autres bâtisses sus-érigées, comme étant la propriété du défendeur.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton, à Roxton Falls, dans le comté de Shefford et district de Bedford, le **VINGT-DEUXIÈME** jour d'**AOÛT** prochain, à **NEUF** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de septembre prochain.

CHAS. S. COTTON,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 6 juin 1895. 2347
[Première publication, 15 juin 1895.]

forenoon. Said writ returnable the twenty-sixth day of August also next.

PHILEMON LABERGE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 12th June, 1895. 2370
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court, in and for the county of
Huntingdon.

Province of Quebec, } **S. MACLAREN,**
District of Beauharnois. } **Plaintiff; against**
No. 644. } **JAMES TANNAHILL**
ET AL., Defendants.

Belonging to James Tannahill, one of the defendants :

A certain lot of land known and designated on the official plan and in the book of reference of the township Godmanchester, in the county of Huntingdon, in the fourth range, as number one hundred and eight (108)—with buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Huntingdon, on **MONDAY, the TWENTY-SECOND** day of **JULY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifth day of August also next.

PHILEMON LABERGE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 14th May, 1895. 2022
[First published, 18th May, 1895.]

Sheriff's Sales—Bedford

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS AGAINST GOODS AND LANDS.

Superior Court—District of Bedford.

Province of Quebec, } **JOHN A. McGRAIL,** of
District of Bedford. } the village of Roxton
No. 5602. } Falls, but now actually residing in the town of Waterloo, in the district of Bedford, Plaintiff; against the goods and lands of **CHARLES McGRAIL, SENIOR,** heretofore of the village of Roxton Falls, but now actually residing in the town of Waterloo, in the district of Bedford, Defendant.

That certain village lot or emplacement lying and situate in the village of Roxton Falls, in the county of Shefford and district of Bedford, actually known and distinguished as being the lot number three hundred and seventy-three (373), of the official plan and book of reference of the said village of Roxton Falls—with hotel and other buildings thereon made and erected, as being the property of the defendant.

To be sold at the parish church door of Saint Jean Baptiste de Roxton, at Roxton Falls, in the county of Shefford and district of Bedford, on the **TWENTY-SECOND** day of **AUGUST** next, at the hour of **NINE** of the clock in the forenoon. The said writ is returnable on the seventh day of September next.

CHAS. S. COTTON,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 6th June, 1895. 2348
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS CONTRE MEUBLES ET IMMEUBLES.

Cour Supérieure—District de Bedford.
Province de Québec, } **DAME THERESE DOI-**
District de Bedford. } **RON**, de la partie ouest
No. 5520. } du canton de Farnham, dans
le dit district, veuve de feu Pierre Goyette, en son
vivant cultivateur, du même lieu, Demanderesse ;
contre les meubles et immeubles de **GILBERT**
GOYETTE, ci-devant de la partie ouest du canton
de Farnham, dans le dit district, mais maintenant
absent dans des lieux inconnus, Défendeur.

1° Un lot de terre étant dans la partie ouest du
canton de Farnham, contenant vingt arpents de
terre en superficie, plus ou moins, formant partie
du lot numéro quarante-trois (43), du septième rang
du dit canton ; borné à l'ouest par le morceau de
terre ci-dessous décrit, à l'est par D. B. Meigs, au
nord par Cléophas Deslauriers et au sud par J. Bte
Tourangeau—sans bâtisses.

2° Les seize vingtièmes indivis (16/20) et l'usu-
fruit, la vie durant de la susdite demanderesse, des
autres quatre vingtièmes (4/20) d'un morceau de
terre sis et situé dans la partie ouest du canton de
Farnham, contenant cinquante acres, plus ou moins,
formant partie des lots numéros quarante-quatre,
quarante-cinq et quarante-six (44, 45 et 46), du
septième rang des lots du dit canton ; borné à l'ouest
par la rivière Yamaska, à l'est par la terre ci-dessus
décrite, au nord par Cléophas Deslauriers, et au sud
par J. Bte Tourangeau—avec bâtisses sus-érigées, les
dits deux morceaux de terre sont maintenant connus
et désignés comme étant le lot numéro trois cent
quatre-vingt-douze (392), des plan et livre de renvoi
officiels de la paroisse de Saint-Romuald de Farn-
ham.

Le dit numéro trois cent quatre-vingt-douze (392)
pour être vendi sujet au paiement et à la rente
annuelle de soixante et quinze piastres à la dite
demanderesse, le premier jour de mars de chaque
année, sa vie durant ; aussi de la chauffer et loger.
lui fournissant un cheval et voiture convenable pour
la saison lorsqu'elle en aura besoin, et un jardin
engraissé et clôturé, et à la charge de laver son linge
et lui fournir du lait frais durant l'été, le tout tel
que mentionné dans un acte de donation de la dite
demanderesse au dit défendeur, passé devant S.
Noisieux, N. P., le seizième jour de septembre dix-
huit cent soixante et seize.

Pour être vendus à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Romuald de Farnham, dans la
ville de Farnham et district de Bedford, le VING-
TIÈME (20e) jour de JUILLET prochain, à NEUF
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
septième jour d'août prochain.

CHAS. S. COTTON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 14 mai 1895. 2039-2
[Première publication, 18 mai 1895.]

Ventes par le Shérif—Iberville

VIS PUBLIC est par le présent donné que
les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu
de mentionner dans son certificat, en vertu de
l'article 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui

FIERI FACIAS AGAINST GOODS AND LANDS.

Superior Court—District of Bedford.
Province of Quebec, } **DAME THERESE**
District of Bedford. } **DOIRON**, of the
No. 5520. } west part of the town-
ship of Farnham, in said district, widow of the late
Pierre Goyette, in his lifetime farmer, of the same
place, Plaintiff ; against the goods and lands of
GILBERT GOYETTE, heretofore of the west part
of the township of Farnham, in said district, but
now absent and of parts unknown, Defendant.

1° A lot of land being in the west part of the
township of Farnham, containing twenty arpents
of land in superficies, more or less, forming part of
lot number forty-three (43), of the seventh range of
the said township ; bounded on the west by the
hereinafter described piece of land, on the east by
D. B. Meigs, on the north by Cleophas Deslauriers,
and on the south part by J. Bte. Tourangeau—
without buildings.

2° The undivided sixteen twentieth (16/20) and
the usufruct during the lifetime of the aforesaid
plaintiff, of the other four twentieth (4/20) of a
piece of land lying and situate in the west part of
the township of Farnham, containing fifty acres,
more or less, forming part of lot numbers forty-
four, forty-five and forty-six (44-45-46), of the
seventh range of lots of the said township ; bounded
on the west by the river Yamaska, on the east by
the land firstly above described, on the north by
Cleophas Deslauriers, and on the south by J. Bte.
Tourangeau—with buildings thereon erected, the
said two piece of land are now known and design-
ated as being lot number three hundred and ninety-
two (392), of the official plan and book of reference
of the parish of Saint Romuald of Farnham.

The said number three hundred and ninety-two
(392), to be sold subject to and with the charge of
the annual rent and payment of seventy-five dollars
to the said plaintiff, on the first day of March of
each year, during her lifetime ; also heating and
lodging for her, furnishing her with a horse and
vehicle suitable for the season when needed, and
a garden manured and enclosed, and with the
charge of washing her linen and with supplying her
with fresh milk during the summer, the whole as
stipulated in a deed of donation from said plaintiff
to said defendant, passed before S. Noisieux, N. P.,
on the sixteenth day of September, eighteen hun-
dred and seventy-six.

To be sold at the parish church door of Saint
Romuald de Farnham, in the town of Farnham and
district of Bedford, on the TWENTIETH day of
JULY next, at the hour of NINE of the clock in
the forenoon. The said writ returnable on the
seventh day of August next.

CHAS. S. COTTON,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 14th May, 1895. 2040
[First published, 18th May, 1895.]

Sheriff's Sales—Iberville

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned **LANDS** and **TENEMENTS**
have been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the registrar is not
bound to include in his certificate, under article
700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada,
are hereby required to make them known according
to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de dis-
traire, afin de charge*, or other oppositions to the
sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are
required to be filed with the undersigned, at his
office, previous to the fifteen days next preceding
the day of sale ; oppositions *afin de consercer* may be

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **ROBERT PEEL MCGINNIS**, gentilhomme, de la ville et du district d'Iberville, et **RICHARD C. MONTGOMERIE**, gentilhomme, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, tous deux en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu William McGinnis, suivant les dispositions du testament olographe de ce dernier, dûment vérifié et enregistré, Demandeurs ; contre les terres et tenements de **WILLIAM BLACKALL**, ci-devant cultivateur, de la paroisse de Saint-Alexandre, dans le district d'Iberville, et maintenant absent de cette province, Défendeur, savoir :

Une terre située au côté sud-est du chemin du rang des Soixante, en la paroisse de Saint-Alexandre, dans le district d'Iberville, de la contenance d'un arpent et demi de largeur sur trente arpents de profondeur, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Alexandre, sous le numéro dix-neuf (No. 19).

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Alexandre susdite, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de septembre prochain.

CHAS ARPIN,

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 12 juin 1895.

Shérif.
2363

[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada,

Province de Québec, } **LE CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN**, corps politique et incorporé, District d'Iberville, } ayant son principal bureau No. 2739. } d'affaires en les cité et district de Montréal, Demandeur ; contre les terres et tenements de **JULIEN LAMOUREUX**, fils, cultivateur et commerçant, de la paroisse de Saint-Sébastien, dans le district d'Iberville, Défendeur, savoir :

1° Un lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sébastien, dans le district d'Iberville, sous le numéro deux cent quarante-sept (No. 247) ; borné à l'est et au sud par Napoléon Roy ou représentants, au nord par André Lestage ou représentants, et à l'ouest par le chemin du rang des Lamoureux.

2° Les lots connus et désignés sous les numéros quatre cent trente et un, quatre cent trente-deux et quatre cent trente-quatre (Nos. 431, 432 et 434), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-George de Henryville, dans le district d'Iberville, formant une terre de la contenance d'environ cent quatre-vingt-seize arpents en superficie ; bornée à l'est par le chemin de front du rang des Lamoureux, au sud par la ligne de division de la paroisse de Saint-George de Clarenceville, et au nord par André Lestage ou représentants—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendus, le lot en premier lieu décrit, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Sébastien susdite, le SIXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et les lots en second lieu décrits, à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Saint-George de Henryville, le dit SIXIEME jour d'AOUT, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le septième jour d'août prochain.

CHAS ARPIN,

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 16 mai 1895.

Shérif.
2015-2

[Première publication, 18 mai 1895.]

filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **ROBERT PEEL MCGINNIS**, gentleman, of the town and district of Iberville, and **RICHARD C. MONTGOMERIE**, gentleman, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, both in their capacity of testamentary executors of the late William McGinnis, according to the dispositions of the holograph will of the latter, duly probated and registered, Plaintiffs ; against the lands and tenements of **WILLIAM BLACKALL**, heretofore farmer, of the parish of Saint Alexandre, in the district of Iberville, and now absent from this province, Defendant, to wit :

A farm situated on the south east side of the road of the Soixante range, in the parish of Saint Alexandre, in the district of Iberville, containing one arpent and half in width by thirty arpents in depth, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Alexandre, under the number nineteen (No. 19.)

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Alexandre aforesaid, on the NINTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourteenth day of September next.

CHAS ARPIN,

Sheriff's Office,
Saint Johns, 12th June, 1895.

Sheriff.
2364

[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada,

Province of Québec, } **LE CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN**, body District of Iberville, } having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of **JULIEN LAMOUREUX**, jur., farmer and trader, of the parish of Saint Sébastien, in the district of Iberville, Defendant, to wit :

1° A lot of ground known and designated on the official plan and book of reference of the parish of Saint Sébastien, in the district of Iberville, under the number two hundred and forty-seven (No. 247) ; bounded to the east and to the south by Napoléon Roy or representatives, to the north by André Lestage or representatives, and to the west by the road of the Lamoureux range.

2° The lots known and designated under the numbers four hundred and thirty-one, four hundred and thirty-two and four hundred and thirty-four (Nos. 431, 432 and 434), on the official plan and book of reference of the parish of Saint George de Henryville, in the district of Iberville, making a farm containing about one hundred and ninety-six arpents in superficies ; bounded to the east by the fronting road of the Lamoureux range, to the south by the boundary line of the parish of Saint George de Clarenceville, and to the north by André Lestage or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold, lot firstly described, at the parochial church door of the parish of Saint Sébastien aforesaid, on the SIXTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon ; and the lots secondly described, at the parochial church door of the parish of Saint George de Henryville aforesaid, on the said SIXTH day of AUGUST, at TWO of the clock in the afternoon. Said writ returnable on the seventh day of August next.

CHAS ARPIN,

Sheriff's Office,
Saint Johns, 16th May, 1895.

Sheriff.
2016

[First published, 18th May, 1895.]

MANDAT DU MAIRE.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Canada, } LA VILLE DE SAINT-
Province de Québec, } JEAN, corps politique
District d'Iberville. } et incorporé ayant son siège
No. 648. } d'affaires en la ville de Saint-

Jean, dans le district d'Iberville, Demanderesse ;
et EDOUARD LANDRY, ci-devant de la ville de
Saint-Jean susdite, et maintenant absent de cette
province, saisi, à savoir :

Un lot de terre situé au côté ouest de la rue Saint-
Pierre, dans la ville de Saint-Jean, dans le district
d'Iberville, de la contenance de soixante et douze
pieds de front par cent quarante-quatre pieds de
profondeur, plus ou moins, connu sous le numéro
neuf cent onze (No. 911), des plan et livre de renvoi
officiels de la dite ville de Saint-Jean—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais
de justice, en la dite ville de Saint-Jean, le VINGT-
NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE
heures de l'avant-midi. Le mandat rapportable le
trentième jour de juillet prochain.

CHAS ARPIN,

Bureau du Shérif,

Saint-Jean, 14 mai 1895.

[Première publication, 18 mai 1895.]

Shérif.

2011-2

MANDAT DU MAIRE.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Canada, } LA VILLE DE SAINT-
Province de Québec, } JEAN, corps politique
District d'Iberville. } et incorporé ayant son siège
No. 110. } d'affaires en la ville de Saint-

Jean, dans le district d'Iberville, Demanderesse ;
et DEMOISELLES MARY SLAVIN et ELIZA-
BETH JANE SLAVIN, de la dite ville de Saint-
Jean, Saisies, à savoir :

Trois emplacements étant respectivement connus
sous les numéros mille six, mille sept et mille
soixante et un (No. 1006, 1007 et 1061), des plan et
livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean,
dans le district d'Iberville ; bornés en front vers le
nord par la rue Saint-Jacques, en profondeur vers
le sud par les numéros mille huit et mille soixante,
des dits plan et livre de renvoi, d'un côté vers l'est
par la rue Ouest, et de l'autre côté vers l'ouest par
le ruisseau Jackwood, contenant chacun des dits
lots soixante et douze pieds de front par cent qua-
rante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins—
sans bâtisses.

Pour être vendus en un seul et même lot, en
mon bureau, dans le palais de justice, en la dite
ville de Saint-Jean, le VINGT-NEUVIEME jour
de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE
de l'avant-midi. Le dit mandat rapportable le
trentième jour de juillet prochain.

CHAS ARPIN,

Bureau du Shérif,

Saint-Jean, 14 mai 1895.

[Première publication, 18 mai 1895.]

Shérif.

2013-2

MAYOR'S WARRANT.

Superior Court—District of Iberville.

Canada, } THE TOWN OF SAINT
Province of Quebec, } JOHNS, body politic
District of Iberville. } and incorporated, having its
No. 648. } place of business in the town

of Saint Johns, in the district of Iberville, Plaintiff ;
and EDOUARD LANDRY, heretofore of the town
of Saint Johns aforesaid, and now absent from this
province, seized, to wit :

A lot of land situated on the west side of Saint
Peter street, in the town of Saint Johns, in the dis-
trict of Iberville, containing seventy-two feet in
front by one hundred and forty-four feet in depth,
more or less, known and designated on the official
plan and book of reference of the said town of Saint
Johns, under the number nine hundred and eleven
(No. 911)—without buildings.

To be sold in my office, in the court house, in the
town of Saint Johns, on the TWENTY-NINTH
day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the
forenoon. Said warrant returnable on the thirtieth
day of July next.

CHAS ARPIN,

Sheriff's Office,

Saint Johns, 14th May, 1895.

[First published, 18th May, 1895.]

Sheriff.

2012

MAYOR'S WARRANT.

Superior Court—District of Iberville.

Canada, } THE TOWN OF SAINT
Province of Quebec, } JOHNS, body politic
District of Iberville. } and incorporated having its
No. 110. } place of business in the town

of Saint Johns, in the district of Iberville, Plaintiff ;
and MISSES MARY SLAVIN and ELIZABETH
JANE SLAVIN, of the said town of Saint Johns,
Seized, to wit :

Three emplacements being respectively known
under the numbers one thousand and six, one thou-
sand and seven and one thousand and sixty-one
(Nos. 1006, 1007 and 1061, on the official plan and
book of reference of the town of Saint Johns, in the
district of Iberville ; bounded in front towards the
north by Saint James street, in depth towards the
south by the numbers one thousand and eight and
one thousand and sixty, of the said official plan and
book of reference, on one side towards the east by
West street, and on the other side towards the west
by the brooke Jackwood, each of the said lots con-
taining seventy-two feet in front by one hundred
and forty-four feet in depth, more or less—without
buildings.

To be sold in one and only lot in my office, in the
court house, in the town of Saint Johns aforesaid,
on the TWENTY-NINTH day of JULY next, at
HALF PAST ELEVEN of the clock in the fore-
noon. Said warrant returnable on the thirtieth day
of July next.

CHAS ARPIN,

Sheriff's Office,

Saint Johns, 14th May, 1895.

[First published, 18th May, 1895.]

Sheriff.

2014

Ventes par le Shérif—Montmagny

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HERITAGES sous mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes
personnes ayant à exercer à cet égard des récla-
mations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'article
700 du code de procédure civile du Bas-Canada,
sont par le présent requises de les faire connaître
suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,
ann de distraire, afin de charge ou autres oppositions
à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni
Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-
signé avant les quinze jours qui précéderont immé-

Sheriff's Sales—Montmagny

PUBLIC NOTICE is hereby given that the ur-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the registrar is
not bound to include in his certificate, under article
700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada,
are hereby required to make them known according
to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de dis-
traire, afin de charge*, or other oppositions to the
sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are
required to be filed with the undersigned, at his
office, previous to the fifteen days next preceding
the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may

diatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } **A FONDERIE DE**
District d'Arthabaska. } **PLESSISVILLE**, cor-
No. 8. } poration légalement insti-

tuée et ayant son principal bureau et place d'affaires à Plessisville, dans le district d'Arthabaska ; contre **LOUIS FOURNIER**, de la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny, cultivateur, savoir :

Un terrain de forme irrégulière situé en la deuxième concession au sud de la Rivière-du-Sud, de la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny, et connu sous le numéro cinq cent quarante (540), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas—avec un moulin à scie et un moulin à farine et toutes leurs appartenances et dépendances, et maison et autres bâtisses dessus construites.

A la charge de la rente de Monique Lemieux, veuve de Alexis Fournier, fixée dans l'acte de donation consenti par Louis et Adélard Fournier, le 30 juillet 1879, devant Mre Nap. Michaud, notaire.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Thomas, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août aussi prochain.

J. B. A. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 10 juin 1895. 2343
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Canada, } **PHILEAS BELANGER**,
Province de Québec, } de la paroisse de l'Islet,
District de Québec, } menuisier ; contre **FLA-**
No. 1794. } **VIEN BOUCHER**, de la

paroisse de l'Islet, cultivateur, savoir :

1° Une terre située sur le premier rang de la paroisse de l'Islet, et connue sous le numéro trente-neuf (39), du cadastre officiel de l'Islet—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2° Un lot de terre situé au premier rang de la paroisse de l'Islet, et connu sous le numéro quarante-trois (43), du cadastre officiel de l'Islet.

3° Un terrain situé même rang, même paroisse, et connu sous le numéro trente-neuf A (39A), du cadastre officiel de l'Islet.

4° Une terre située sur le deuxième rang de la paroisse de l'Islet, et connue sous le numéro six cent quatre-vingt-cinq (685), du cadastre officiel de l'Islet.

5° Une terre située sur le deuxième rang de la paroisse de Saint-Eugène, connue sous le numéro deux cent quatre-vingt-deux (282), du cadastre officiel de Saint-Eugène.

Pour être vendus, les lots 1, 2, 3 et 4, à la porte de l'église de l'Islet, à DIX heures du matin ; et le lot No. 5, à la porte de l'église de Saint-Eugène, à DEUX heures après-midi, LUNDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JUIN prochain. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

J. B. A. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 16 avril 1895. 1621-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Province of Quebec, } **A FONDERIE DE**
District of Arthabaska. } **PLESSISVILLE**, a
No. 8. } body legally incorporated

and having its principal place of business at Plessisville, in the district of Arthabaska ; against **LOUIS FOURNIER**, of the parish of Saint Thomas de Montmagny, farmer, to wit :

A lot of land of irregular outline, in the second concession south of River du Sud, in the parish of Saint Thomas de Montmagny, and known as number five hundred and forty (540), of the official cadastre of the parish of Saint Thomas—with a saw mill and a flour mill and all their appurtenances and dependencies, and a house and outbuildings thereon erected.

To the charge of the rent of Monique Lemieux, widow of Alexis Fournier, fixed in the deed of gift from Louis and Adélard Fournier, on the 30th of July, 1879, before Mre Nap. Michaud, notary.

To be sold at the church door of the parish of Saint Thomas, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of August also next.

J. B. A. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.
Montmagny, 10th June, 1895. 2344
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Canada, } **PHILEAS BELANGER**,
Province of Quebec, } of the parish of L'Islet,
District of Quebec, } joiner ; against **FLAVIEN**
No. 1794. } **BOUCHER**, of the parish of

L'Islet, farmer, to wit :

1° A land situate in the first range of the parish of L'Islet, and known as number thirty-nine (39), of the official cadastre of L'Islet—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2° A lot of land situate in the first range of the parish of L'Islet, known as number forty-three (43), of the official cadastre of L'Islet.

3° A lot situate in the same range, same parish, known as number thirty-nine A (39A), of the official cadastre of L'Islet.

4° A land situate in the second range of the parish of L'Islet, and known as number six hundred and eighty-five (685), of the official cadastre of L'Islet.

5° A land situate in the second range of the parish of Saint Eugène, known as number two hundred and eighty-two (282), of the official cadastre of Saint-Eugène.

To be sold, lots 1, 2, 3 and 4, at the church door of L'Islet, at TEN of the clock in the forenoon ; and lot No. 5, at the door of the church of Saint Eugène, at TWO of the clock in the afternoon, on MONDAY, the TWENTY-FOURTH day of JUNE next. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

J. B. A. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.
Montmagny, 16th April, 1895. 1622
[First published, 20th April, 1895.]

Ventes par le Shérif—Montréal

Sheriff's Sales—Montreal

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES et HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Montréal, à savoir: **LA CITE DE MONTREAL**, No. 476. **L** corps politique et d'âme incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, comme appartenant à Dame Marie A. Stein, épouse de Martin Honan, les meubles suivants, à savoir:

1° Un lot de terre sans bâtisses; borné en front par la rue Charlevoix, étant le lot de subdivision numéro soixante et six (66), du lot numéro trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (3399), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, dont partie est maintenant annexée à la cité de Montréal, et forme le quartier Saint-Gabriel de la dite cité.

2° Un lot de terre sans bâtisses; borné en front par la rue Charlevoix, et étant le lot de subdivision numéro soixante et sept (67), du lot numéro trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (3399), des plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, dont partie est annexée à la cité de Montréal, et forme le quartier Saint-Gabriel de la dite cité.

Pour être vendus dans mon bureau, dans la cité de Montréal, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

J. R. THIBAUDEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 12 juin 1895. 2381
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: **MESSIRE NAZAIRE** No. 1638. **M** PICHE, prêtre chanoine, curé de la ville de Lachine, dans le district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de NAPOLEON DESJARDINS, menuisier, de la cité de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville de Lachine, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Lachine, sous le numéro cinq cent vingt et un (521); borné en front par la rue Sainte-Joséphine—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la ville de Lachine, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

J. R. THIBAUDEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 12 juin 1895. 2385
[Première publication, 15 juin 1895.]

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All opposition *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next, after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Montreal, to wit: **THE CITY OF MONTREAL**, No. 476. **T** a body politic and corporate duly incorporated and having their chief place of business in the city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, as belonging to Dame Marie A. Stein, wife of Martin Honan, the following immoveables, to wit:

1° A lot of land without buildings; bounded in front by Charlevoix street, and being lot subdivision number sixty-six (66), of lot number three thousand three hundred and ninety-nine (3399), on the official plan and book of reference of the parish of Montreal, part of which is now annexed to the city of Montreal, and forms the Saint Gabriel ward of the said city.

2° A lot of land without buildings; bounded in front by Charlevoix street, and being lot subdivision number sixty-seven (67), of lot number three thousand three hundred and ninety-nine (3399), on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, part of which is annexed to the city of Montreal, and forms the Saint Gabriel ward of the said city.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of September next.

J. R. THIBAUDEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 12th June, 1895. 2382
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: **THE REVEREND NAZAIRE** No. 1638. **T** PICHE, priest, canon, and parish priest of the town of Lachine, in the district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of NAPOLEON DESJARDINS, joiner, of the city of New York, in the United States of America, Defendant.

A lot of land situate and being in the town of Lachine, district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the said town of Lachine, as number five hundred and twenty-one (521); bounded in front by Saint Josephine street—without building.

To be sold at the church door of the town of Lachine, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of September next.

J. R. THIBAUDEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 12th June, 1895. 2386
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS.*District of Montreal.*

Montréal, à savoir : } **ALLEN WOOLVERTON**
 No. 780. } **REED**, de Surbiton,
 dans le comté de Surrey, en Angleterre, sténographe,
 Demandeur ; contre les terres et tenements de
DAME JANE ANN MALLOCK, épouse séparée
 de biens de Wilson F. Mewhort, du village de
 Sainte-Anne, dans le district de Montréal, et le dit
 Wilson F. Mewhort, afin d'autoriser sa dite épouse
 à l'effet des présentes, Défenderesse.

Ces deux lots de terre sis et situés dans la ville de
 Sainte Anne de Bellevue, dans le district de Mont-
 réal, contenant cent pieds de front sur cent cin-
 quante pieds de profondeur, le tout mesure anglaise,
 —avec une maison et autres bâties sus-érigées.
 Les dits deux lots étant maintenant connus aux
 plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de
 Sainte-Anne, comté de Jacques Cartier, district de
 Montréal, sous les numéros deux cent quatre-vingt-
 sept et deux cent quatre-vingt-huit ; bornés en
 front vers l'ouest par l'avenue Grand-Tronc.

Pour être vendus à la porte de l'église de la
 paroisse de Sainte-Anne, le SEIZIEME jour
 d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi.
 Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août
 prochain.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 12 juin 1895. 2383
 [Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS.*District of Montreal.*

Montréal, à savoir : } **GEORGE CRAWFORD**,
 No. 2420. } de la ville de la Côte
 Saint-Antoine, district de Montréal, gardien, et le
REVEREND MALCOLM STEWART OXLEY,
 de la cité de Montréal, prêcheur de l'Evangile, en
 leur qualité d'exécuteurs testamentaires de Dame
 Jessie Crawford, en son vivant de Montréal, veuve
 de feu James Turner, en son vivant du même lieu,
 graveur, Demandeur ; contre les terres et tenements
 mentionnés et décrits dans la cédule A annexée au
 bref de **JAMES BOURNE**, maintenant décédé,
 Défendeur, maintenant en la possession de William
 Herbert Burroughs, des cité et district de Montréal,
 avocat, en sa qualité de curateur à la succession
 vacante du dit défendeur James Bourne, défendeur
 par reprise d'instance.

Saisis comme appartenant au dit défendeur par
 reprise d'instance, les immeubles suivants :

Deux lots de terre sis et situés en le village de
 Saint-Lambert, comté de Chambly, district de Mont-
 réal ; borné en front par la rue Victoria, connus et
 désignés comme subdivisions dix-neuf (19) et vingt
 (20), du lot numéro cent quatre-vingt-deux (182),
 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de
 Saint-Antoine de Longueuil, contenant, les audites
 deux subdivisions, quinze mille huit cent soixante et
 deux pieds environ en superficie, plus ou moins—
 avec une maison en brique à deux étages et demie
 et autres bâties dessus construites ; lesquelles
 maison et autres bâties sont construites sur les
 subdivisions dix-neuf (19) et vingt (20), qui ne for-
 ment qu'une seule et même exploitation.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale
 de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, le
 VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX
 heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
 vingt-quatrième jour de juin prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
 Montréal, 17 avril 1895. 1599-3
 [Première publication, 20 avril 1895.]

FIERI FACIAS.*Court de Circuit pour le district de Montréal.*

Montréal, à savoir : } **CHARLES HENRI ALEX.**
 No. 1836. } **GUIMOND**, courtier, de
 Montréal, Demandeur ; contre les terres et tene-

FIERI FACIAS.*District of Montreal.*

Montréal, to wit : } **ALLEN WOOLVERTON**
 No. 780. } **REED**, of Surbiton, in
 the county of Surrey, in England, shorthand
 writer, Plaintiff ; against the lands and tenements
 of **DAME JANE ANN MALLOCK**, wife separated
 as to property of Wilson F. Mewhort, of the village
 of Sainte Anne, in the district of Montreal, and the
 said Wilson F. Mewhort, to authorize his said wife
 for the purpose of these presents, Defendant.

Those two certain lots of land situate lying and
 being in the town of Sainte Anne de Bellevue, in
 the district of Montreal, containing one hundred
 feet in front by one hundred and fifty feet in depth
 all english measure—with a dwelling house and
 others outbuildings thereon erected. The said two
 lots being now known on the official plan and in
 the book of reference of the parish of Sainte Anne,
 county of Jacques Cartier, district of Montreal, by
 the numbers two hundred and eighty-seven and two
 hundred and eighty-eight ; bounded in front towards
 the west by Grand Trunk avenue.

To be sold at the parochial church door of Saint
 Anne, on the SIXTEENTH day of AUGUST next,
 at TEN o'clock in the forenoon. The said writ
 returnable on the twentieth day of August next.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 12th June, 1895. 2384
 [First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS.*District of Montreal.*

Montréal, to wit : } **GEORGE CRAWFORD**, of
 No. 2420. } the town of Côte Saint
 Antoine, district of Montreal, caretaker, and **THE**
REVEREND MALCOLM STEWART OXLEY, of
 the city of Montreal, minister of the Gospel, in
 their quality of executors under the last will and
 testament of Dame Jessie Crawford, in her lifetime
 of Montreal, widow of the late James Turner, in his
 lifetime of the same place, engraver, Plaintiff ;
 against the lands and tenements mentioned and
 described in Schedule A to the writ annexed of
JAMES BOURNE, now deceased, Defendant, now
 in the hands of William Herbert Burroughs, of the
 city and district of Montreal, advocate, in his qua-
 lity of curator to the vacant succession of said
 defendant James Bourne, defendant par reprise
 d'instance.

Seized as belonging to the said defendant par
 reprise d'instance, the following immovables :

Two lots of land situate and being in the village
 of Saint Lambert, county of Chambly, district of
 Montreal ; bounded in front by Victoria street,
 known and designated as subdivisions nineteen (19)
 and twenty (20), of lot number one hundred and
 eighty-two (182), on the official plan and book of
 reference of the parish of Saint Antoine de Lon-
 gueuil, containing, the said two subdivisions, fifteen
 thousand eight hundred and sixty-two feet or
 thereabouts in area—with a two and a half story
 brick house and outbuildings thereon erected ;
 which house and outbuildings are built on subdivi-
 sions nineteen (19) and twenty (20), forming only
 one and the same plot of ground.

To be sold at the parochial church door of the
 parish of Saint Antoine de Longueuil, on the
 TWENTY-FIRST day of JUNE next, at TEN
 o'clock in the forenoon. The said writ returnable on
 the twenty-fourth day of June next.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
 Montreal, 17th April, 1895. 1600
 [First published, 20th April, 1895.]

FIERI FACIAS.*Circuit Court for the district of Montreal.*

Montréal, to wit : } **CHARLES HENRI ALEX.**
 No. 1836. } **GUIMOND**, broker, of Mont-
 réal, Plaintiff ; against the lands and tenements of

ments de H. CHAUVIN, de la ville de Longueuil, dit district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la ville de Longueuil, district de Montréal, sur la rue ou chemin de Chambly, de la contenance d'environ soixante pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro quatre-vingt-seize, aux plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement; borné en front par la rue ou chemin de Chambly, en profondeur partie par le numéro quatre-vingt-deux et partie par le numéro quatre-vingt-dix-sept, du côté nord-ouest par le numéro quatre-vingt-quinze, et de l'autre côté par le reste du dit lot numéro quatre-vingt-seize avec une maison et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 17 avril 1895. 1597-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Montréal, à savoir : } GEORGIANA MARIA
No. 109. } G POZER, veuve de feu
John Pickel, en son vivant avocat, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, Demanderesse; contre les terres et tenements de JULIA YOUNG, de Georgetown, comté de Demerara, dans la Guyane anglaise, veuve de feu William Alexander Pickel, du même lieu, Révérend Benjamin Papineau Lewis, des ville et district d'Iberville, en sa qualité de tuteur des biens de John Pickel, Charles Pickel, Gertrude Pickel et Mabel Pickel, enfants mineurs du dit feu William Alexander Pickel et de la dite Dame Julia Young, Georgiana Maria Pickel, épouse séparée de biens de Stewart Macdonald, de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, avocat, et le dit Stewart Macdonald dans le but d'autoriser sa dite épouse, et le dit Stewart Macdonald en sa qualité de curateur à George P. Pickel, un interdit, Défendeurs.

Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre (4), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal; le dit lot de terre borné en front par la rue Saint-Louis, en arrière par la rue Craig—avec une maison en bois à deux étages dessus construite et autres dépendances; ayant front, la dite maison en bois, sur la rue Saint-Louis; à distraire cependant un magasin en brique et deux petits magasins en bois érigés par le locataire sur le dit lot de terre, portant, les dits magasins, les numéros civiques trois cent soixante et douze (372), trois cent soixante et quatorze (374) et trois cent soixante et seize (376), de la rue Craig. Le tout sujet à un certain bail authentique passé devant Maître Napoléon Préfontaine, notaire public, le cinq avril mil huit cent quatre-vingt-huit, par lequel Omer Ouimet, ferblantier-couvreur, des cité et district de Montréal, est devenu locataire du lot de terre ci-dessus mentionné, pour et moyennant un loyer annuel de cent piastres courant, payable vingt-cinq piastres courant par trois mois, savoir: les premier juillet, octobre, janvier et avril de chaque année; le dit bail expirant le premier mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 17 avril 1895. 1595-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

H. CHAUVIN, of the town of Longueuil, said district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in the town of Longueuil, district of Montreal, on the Chambly road or street, measuring about sixty feet in front by eighty feet in depth, known and designated as being the north west part of lot number ninety-six, on the official plan and book of reference of the village of Longueuil, made for registration purposes; bounded in front by the Chambly street or road, in rear partly by number eighty-two and partly by number ninety-seven, on the north west side by number ninety-five, and on the other side by the residue of said lot number ninety-six—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antoine de Longueuil, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-second day of June next.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 17th April, 1895. 1598
[First published, 20th April, 1895.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Montreal, to wit : } GEORGIANA MARIA
No. 109. } G POZER, widow of the late
John Pickel, in his lifetime advocate, of the city of Montreal, in the province of Quebec, Plaintiff; against the lands and tenements of JULIA YOUNG, of Georgetown, county of Demerara, in British Guiana, widow of the late William Alexander Pickel, of the same place, Reverend Benjamin Papineau Lewis, of the town and district of Iberville, in his quality of tutor to the property of John Pickel, Charles Pickel, Gertrude Pickel and Mabel Pickel, minor children of the said late William Alexander Pickel and the said Dame Julia Young, Georgiana Maria Pickel, wife séparée de biens of Stewart Macdonald, of the city of Winnipeg, in the province of Manitoba, barrister, and the said Stewart Macdonald for the purpose of authorizing his said wife, and the said Stewart Macdonald, in his quality of curator to George P. Pickel, an interdict, Defendants.

A certain lot of land situate and being in Saint Louis ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and designated as being lot number four (4), of the official plan and book of reference of Saint Louis ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal; said lot bounded in front by Saint Louis street, in rear by Craig street—with a two story wooden house thereon erected and other dependencies; said wooden house fronting on Saint Louis street; reserving, however, a brick store and two small wooden stores built by the lessee on the said lot of land, said stores being municipal numbers three hundred and seventy-two (372), three hundred and seventy-four (374) and three hundred and seventy-six (376), on Craig street. The whole subject to a notarial lease passed before Mtre Napoléon Préfontaine, notary public, on the fifth of April, one thousand eight hundred and eighty-eight, by which Omer Ouimet, tinsmith and roofer, of the city and district of Montreal, became lessee of the lot of land herein above mentioned for and in consideration of a yearly rent of one hundred dollars currency, payable twenty-five dollars every three months, to wit: on the first of July, October, January and April of every year; said lease expiring on the first of May, one thousand eight hundred and ninety-seven.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of July next.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 17th April, 1895. 1596
[First published, 20th April, 1895.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAVID CRAWFORD**, des
No. 1108. } cité et district de Mont-
réal, marchand, Demandeur ; contre les terres et
tenements de **JOHN WALTER TUCKER ET**
ALEXANDER THOMSON, tous deux des cité et
district de Montréal, Défendeurs.

Saisi comme appartenant au défendeur Tucker
et al., l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-
Antoine, dans la cité de Montréal, dit district,
connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels
du dit quartier, sous le numéro sept (7), de la sub-
division du lot officiel quinze cent vingt-deux (1522) ;
borné en front par la rue Drummond, et avec droit
de passage dans la ruelle communiquant avec l'ar-
rière du dit lot—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET
prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le premier août prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 15 mai 1895. 2027-2

[Première publication, 18 mai 1895.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAME PHILOMENE**
No. 959. } **COLLERETTE** dit
BOURGUIGNON, de la paroisse de Saint-Léonard
de Port-Maurice, dans le district de Montréal, veuve
de feu Narcisse L'Archevêque, en son vivant culti-
vateur, aussi du même lieu, Demanderesse ; contre
les terres et tenements de **DAMASE MARTI-**
NEAU, de la paroisse de Saint-Léonard de Port-
Maurice, dans le district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de
Saint-Léonard de Port-Maurice, connu et désigné
aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de
la Longue Pointe, sous le numéro quatre cent quatre-
vingt-dix (490) ; borné en front par le chemin public
—avec les bâtisses dessus construites ; à distraire du
sudit lot un emplacement de soixante-cinq pieds
de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur,
le dit emplacement borné par le chemin public.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, le
DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à
DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-
table le premier jour d'août prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 15 mai 1895. 2025-2

[Première publication, 18 mai 1895.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A BANQUE DU PEUPLE**,
No. 2535. } **L** corps politique et incor-
poré, ayant son principal bureau d'affaires en la cité
et le district de Montréal, Demanderesse ; contre
les terres et tenements de **ANTOINE PER-**
REAULT, de la ville de Holyoke, dans l'Etat du
Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique,
Défendeur.

1° Une terre sise et située en la paroisse de Saint-
Hubert, district de Montréal ; bornée en front par
le chemin de Longueuil et Chambly, connue et dé-
signée comme lot numéro quatre-vingt-treize (93),
aux plan et livre de renvoi officiels de la dite pa-
roisse de Saint-Hubert—avec une maison et autres
bâtisses dessus construites.

2° Une autre terre sise et située au même lieu ;
bornée en front par le chemin de Chambly et Lon-
gueuil, connue et désignée comme lot numéro
quatre-vingt-quatorze (94), aux plan et livre de ren-
voi officiels de la dite paroisse de Saint-Hubert—
avec une grange dessus construite. A distraire du
dit lot numéro quatre-vingt-quatorze (94), un em-
placement de deux arpents en superficie, apparte-
nant à Léon Daigneault, forgeron, de la dite paroisse

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAVID CRAWFORD**, of the
No. 1108, } city and district of Mont-
real, merchant, Plaintiff ; against the lands and
tenements of **JOHN WALTER TUCKER AND**
ALEXANDER THOMSON, both of the city and
district of Montreal, Defendants.

Seized as belonging to the defendant Tucker et al.,
the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in Saint Antoine ward, in
the city of Montreal, said district, known and design-
ated on the official plan and book of reference of the
said ward, as number seven (7), of the subdivision
of official lot fifteen hundred and twenty-two (1522) ;
bounded in front by Drummond street, with right
of passage by the lane to communicate with the
rear of the said lot—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the NINETEENTH day of JULY next, at
ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the first day of August next.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 15th May, 1895. 2028

[First published, 18th May, 1895.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAME PHILOMENE COL-**
No. 959, } **LERETTE** dit **BOUR-**
GUIGNON, of the parish of Saint Léonard de Port
Maurice, in the district of Montreal, widow of the
late Narcisse L'Archevêque, in his lifetime farmer,
also of the same place, Plaintiff ; against the lands
and tenements of **DAMASE MARTINEAU**, of the
parish of Saint Léonard de Port Maurice, in the
district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of
Saint Léonard de Port Maurice, known and design-
ated on the official plan and book of reference of
the parish of Longue Pointe, as number four hun-
dred and ninety (490) ; bounded in front by the
public road—with buildings thereon erected ; reserv-
ing from the said lot a lot of sixty-five feet in width
by ninety feet in depth, said lot bounded by the
public road.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Léonard de Port Maurice, on the
NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock
in the forenoon. The said writ returnable on the
first day of August next.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 15th May, 1895. 2026

[First published, 18th May, 1895.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A BANQUE DU PEUPLE**,
No. 2535. } **L** a body politic and corporate,
having its principal business office in the city and
district of Montreal, Plaintiff ; against the lands
and tenements of **ANTOINE PERREAULT**, of
the town of Holyoke, in the State of Massachusetts,
one of the United States of America, Defendant.

1° A land situate and being in the parish of Saint
Hubert, district of Montreal ; bounded in front by
the Longueuil and Chambly road, known and
designated as lot number ninety-three (93), on the
official plan and book of reference of the said parish
of Saint Hubert—with a house and outbuildings
thereon erected.

2° Another land situate and being at the same
place ; bounded in front by the Longueuil and
Chambly road, known and designated as lot number
ninety-four (94), on the official plan and book of
reference of the said parish of Saint Hubert—with
a barn thereon erected. Reserving from said lot
number ninety-four (94), a lot of two arpents in
area, belonging to Léon Daigneault, blacksmith, of
the said parish of Saint Hubert ; which lot is

de Saint-Hubert ; lequel emplacement est borné en front par le dit chemin de Chambly et Longueuil, d'un côté par le lot numéro quatre-vingt-quinze (95), et de l'autre côté et en profondeur par le résidu du dit lot numéro quatre-vingt-quatorze (94)—avec les dépendances qui y sont dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Hubert, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable vingt-huitième jour de juin prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 17 avril 1895. 1601-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L** OUIS LAFRANCHISE,
No. 1360. } cultivateur, de la paroisse
de Sainte-Marthe, district de Montréal, Deman-
deur ; contre les terres et tenements de AUGUS-
TIN POIRIER, ci-devant cultivateur, de la dite
paroisse de Sainte-Marthe et actuellement absent de
cette province, Défendeur.

Un terrain sis et situé du côté nord de la Côte Sainte-Julie, de la paroisse de Sainte-Marthe, de la contenance d'environ vingt arpents en superficie, connu et désigné sous le numéro soixante et huit (68), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marthe, dans le comté de Vaudreuil, district de Montréal ; borné en front par les terres du troisième rang de la paroisse de Sainte-Justine de Newton, en profondeur par les terres du rang de Sainte-Marie, dite paroisse Sainte-Marthe, du côté est par le lot numéro soixante et sept (67), et du côté ouest par le lot numéro soixante et neuf (69), des dits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marthe—avec une grange dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Marthe, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 15 mai 1895. 2031-2
[Première publication, 18 mai 1895.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **T** HE MONTREAL LOAN
No. 953. } AND MORTGAGE COM-
PANY, corps politique et incorporé, ayant sa prin-
cipale place d'affaires dans la cité de Montréal,
Demanderesse ; contre les terres et tenements
d'ADOLPHE DESCARY, des cité et district de
Montréal, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu comme lot de subdivision soixante et un, du lot numéro huit cent quarante-neuf (No. 849-61), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques ; borné en front par la rue Saint-Christophe—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu dans mon bureau, dans la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

J. R. THIBAUDEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 mai 1895. 2217
[Première publication, 1er juin 1895.]

bounded in front by the said Longueuil and Chambly road, on one side by lot number ninety-five (95), and on the other side and in rear by the residue of said lot number ninety-four—with the dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Hubert, on the TWENTY-FIRST day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of June next.

J. ARTHUR FRANCHERE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 17th April, 1895. 1602
[First published, 20th April, 1895.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L** OUIS LAFRANCHISE,
No. 1360. } farmer, of the parish of
Sainte Marthe, district of Montreal, Plaintiff ;
against the lands and tenements of AUGUSTIN
POIRIER, formerly farmer, of the said parish of
Sainte Marthe, and now absent from this province,
Defendant.

A land situate and being on the north side of the Côte Sainte Julie, of the parish of Sainte Marthe, containing about twenty arpents in area, known and designated as number sixty-eight (68), on the official plan and book of reference of the parish of Sainte Marthe, in the county of Vaudreuil, district of Montreal ; bounded in front by the lands of the third range of the parish of Sainte Justine de Newton, in rear by the lands of the range Sainte Marie, said parish of Sainte Marthe, on the east side by lot number sixty-seven (67), and on the west side by lot number sixty-nine (69), of the said official plan and book of reference of the parish of Sainte Marthe—with a barn thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Marthe, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of August next.

J. ARTHUR FRANCHERE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 15th May, 1895. 2032
[First published, 18th May, 1895.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T** HE MONTREAL LOAN
No. 953. } AND MORTGAGE COM-
PANY, a body politic and corporate, having its
principal place of business in the city of Montreal,
Plaintiff ; against the lands and tenements of
ADOLPHE DESCARY, of the city and district of
Montreal, Defendant.

A lot of ground situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, known as lot subdivision sixty-one, of lot number eight hundred and forty-nine (No. 849-61), of the official plan and book of reference of said Saint James ward ; bounded in front by Saint Christophe street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of August next.

J. R. THIBAUDEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 29th May, 1895. 2218
[First published, 1st June, 1895.]

Ventes par le Shérif—Québec

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **A**UGUSTIN COUTURE, de No. 1698. } la ville de Lévis, cultivateur ; contre THEOTIME COTE, de la ville de Lévis, journalier, à savoir :

La juste moitié sud-ouest du lot quatre cent quatre-vingt-dix-huit (No. 498), du cadastre officiel pour le quartier Notre-Dame, de la ville de Lévis, étant un emplacement situé sur la rue Saint-Georges—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, comté de Lévis, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Québec, 16 mai 1895. Shérif. 2047-2
[Première publication, 18 mai 1895.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **T**HEOPHILE BELAND, de No. 1944. } la cité de Québec, marchand ; contre PHILEAS BELAND, du même lieu, à savoir :

La partie est du lot numéro seize (16), du second rang, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, comté de Québec, étant une terre située au second rang de la dite paroisse, et contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur—avec maison et bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La dite partie bornée au nord par la ligne entre le second et le troisième rang, au sud par la ligne entre le premier et le second rang, à l'est par le numéro 17 du cadastre susdit, et à l'ouest par le reste du dit lot No. 16.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Edmond de Stoneham, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour d'août prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Québec, 16 mai 1895. Shérif. 2045-2
[Première publication, 18 mai 1895.]

Ventes par le Shérif—Richelieu

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700

Sheriff's Sales—Quebec

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **A**UGUSTIN COUTURE, of No. 1698. } the town of Lévis, farmer ; against THEOTIME COTE, of the town of Lévis, laborer, to wit :

The exact half south west part of the lot number four hundred and ninety-eight (No. 498), of the official cadastre for Notre Dame ward of the town of Lévis, being a lot situate on Saint George street—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, county of Lévis, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of July next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Québec, 16th May, 1895. Sheriff. 2048
[First published, 18th May, 1895.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **T**HEOPHILE BELAND, of No. 1944. } the city of Québec, merchant ; against PHILEAS BELAND, of the same place, to wit :

The east part of lot number sixteen (16), of the second range, of the official cadastre of the parish of Saint Edmond de Stoneham, county of Quebec, being a land situate in the second range of the said parish, and containing two arpents in front by twenty-eight arpents in depth—with house and buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said piece of land being bounded on the north by the line between the second and third ranges, on the south by the line between the first and second ranges, on the east by No. 17, of the said cadastre, and on the west by the residue of said lot No. 16.

To be sold at the parochial church door of Saint Edmond de Stoneham, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of August next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Québec, 16th May, 1895. Sheriff. 2046
[First published, 18th May, 1895.]

Sheriff's Sales—Richelieu

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower

du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALII ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **DAME ADELINE LACROIX**,
No. 2474 B. } En sa qualité de tutrice à ses
enfants mineurs issus de son mariage avec feu David
Arsenault, Demanderesse; contre **JOSEPH ARSE-**
NAULT, Défendeur.

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Ours, rang Saint-Pierre, étant le lot numéro trois cent trente-quatre (No. 334), du cadastre officiel de la dite paroisse de Saint-Ours, d'un arpent et demi de front sur dix arpents de profondeur, le tout plus ou moins.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Ours, le SIXIÈME jour du mois de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour du mois de juillet prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 juin 1895. 2357
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Sorel, à savoir : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 1594. } **COMPANY OF CANADA**,
Demanderesse; contre **EPHREM PAQUETTE** ET
DANIEL PAQUETTE, Défendeurs.

Comme appartenant à dix-dits défendeurs :

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Elphège, (autrefois paroisse de Saint-Thomas de Pierreville), dans le Gore de Wendover, étant le lot numéro sept cent quatre-vingt-neuf (789), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, de quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Elphège, le VINGT-UNIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour du mois de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 16 avril 1895. 1643-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 3935. } **COMPANY OF CANADA**,
Demanderesse; contre **EMILE PAQUETTE**, Dé-
fendeur, et **Cyrille Labelle**, curateur au délaisse-
ment.

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Elphège (autrefois paroisse de Saint-Thomas de Pierreville), dans le Gore de Wendover, étant le lot numéro huit cents (No. 800), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, de deux arpents de front sur trente-trois arpents de profondeur, le tout plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Elphège, le VINGT-UNIÈME jour du mois de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour du mois de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 17 avril 1895. 1641-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALII ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **DAME ADELINE LACROIX**,
No. 2474 B. } In her quality of tutrix to her
minor children issue of her marriage with the late
David Arsenault, Plaintiff; against **JOSEPH**
ARSENAULT, Defendant.

A piece of land situate in the parish of Saint Ours, Saint Pierre range, being lot number three hundred and thirty-four (No. 334), of the official cadastre of the parish of Saint Ours, of one arpent and a half in front by ten arpents in depth, the whole more or less.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ours, on the SIXTH day of the month of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of the month of July next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 11th June, 1895. 2358
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Sorel, to wit : } **THE TRUST AND LOAN COM-**
No. 1594. } **PANY OF CANADA**, Plain-
tiff; against **EPHREM PAQUETTE** AND **DANIEL**
PAQUETTE, Defendants.

As belonging to the said defendants :

A piece of land situate in the parish of Saint Elphège (formerly Saint Thomas de Pierreville), in the Gore of Wendover, being lot number seven hundred and eighty-nine (789), of the official cadastre of the parish of Saint Thomas de Pierreville, of four arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Elphège, on the TWENTY-FIRST day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of the month of June next.

P. GUEVREMONT

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 16th April, 1895. 1644
[First published, 20th April, 1895.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **THE TRUST AND LOAN COM-**
No. 3935. } **PANY OF CANADA**, Plaintiff;
against **EMILE PAQUETTE**, Defendant, and
Cyrille Labelle, curator to the surrender.

A piece of land situate in the parish of Saint Elphège (formerly Saint Thomas de Pierreville), in the Gore of Wendover, being lot number eight hundred (No. 800), of the official cadastre of the parish of Saint Thomas de Pierreville, of two arpents in front by thirty-three arpents in depth, the whole more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Elphège, on the TWENTY-FIRST day of the month of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of the month of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 17th April, 1895. 1642
[First published, 20th April, 1895.]

Ventes par le Shérif—Saguenay

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir: } DOMINIQUE TREMBLAY, No. 27. } marchand, du village de la Pointe-au-Pic, et CHARLES ANGERS, son procureur, distrayant; contre EPIPHANE LAVOIE, cultivateur, de Saint-Irenée, à savoir:

1° Un lot de terre de forme irrégulière étant le lot numéro trois cent vingt-six (326), du cadastre officiel de la paroisse Saint-Irenée, situé rang Saint-Louis, contenant en superficie deux cent cinq arpents — circonstances et dépendances.

2° Une terre de deux arpents de front sur quarante arpents et quatre perches de profondeur, étant le lot numéro trois cent trente-quatre (334), des sudsits cadastre et rang—avec bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse Saint-Irenée, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Malbaie, 8 juin 1895. 2319
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir: } JOHN FRASER REEVE, No. 103. } de la Malbaie, seigneur de la seigneurie de Mount-Murray, et Angers & Martin, ses procureurs distrayants; contre HILAIRE TREMBLAY, cultivateur, de Saint-Etienne de la Malbaie, à savoir:

Le lot numéro cinq cent quatre-vingt-six (586), du cadastre officiel de la paroisse Saint-Fidèle, rang cinquième, de trois arpents de front sur quatorze arpents de profondeur—avec bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Fidèle, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Malbaie, 7 juin 1895. 2317
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir: } THELESOPHORE FORTIN, No. 51. } notaire, du village de la Baie Saint-Paul; contre FRANCOIS LECLERC, cultivateur, de la paroisse Saint-Louis de l'Isle aux Coudres, à savoir:

1° Un lot de terre portant les numéros cent quatre-vingt-seize et cent quatre-vingt-dix-sept (196 et 197), du cadastre officiel de la paroisse Saint-Louis de l'Isle aux Coudres, rang de la Baleine.

2° Un lot de terre connu et désigné sous le

Sheriff's Sales—Saguenay

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit: } DOMINIQUE TREMBLAY, No. 27. } merchant, of the village of Pointe au Pic, and CHARLES ANGERS, his attorney, distracting for costs; against EPIPHANE LAVOIE, farmer, of Saint Irenée, to wit:

1° A lot of land of irregular outline, being lot number three hundred and twenty-six (326), of the official cadastre of the parish of Saint Irenée, situate in the Saint Louis range, containing in area two hundred and five arpents — circumstances and dependencies.

2° A land of two arpents in front by forty arpents and four perches in depth, being lot number three hundred and thirty-four (334), of the said cadastre and range—with buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Irenée, on the TWENTY-FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fourth day of August next.

P. H. CIMON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Malbaie, 8th June, 1895. 2320
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit: } JOHN FRASER REEVE, of No. 103. } Malbaie, seignior of the seigniorie of Mount Murray, and Angers & Martin, his attorneys distracting for costs; against HILAIRE TREMBLAY, farmer, of Saint Etienne de la Malbaie, to wit:

Lot number five hundred and eighty-six (586), of the official cadastre of the parish of Saint Fidèle, fifth range, of three arpents in front by fourteen arpents in depth—with buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Fidèle, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fourth day of August next.

P. H. CIMON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Malbaie, 7th June, 1895. 2318
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit: } THELESOPHORE FORTIN, No. 51. } notary, of the village of Baie Saint Paul; against FRANCOIS LECLERC, farmer, of the parish of Saint Louis de l'Isle aux Coudres, to wit:

1° A lot of land being numbers one hundred and ninety-six and one hundred and ninety-seven (196 and 197), of the official cadastre of the parish of Saint Louis de l'Isle aux Coudres, rang de la Baleine.

2° A lot of land known and designated as num-

numéro cent soixante et seize (176), des mêmes cadastre et rang—avec bâtisses.

3° Un emplacement portant le numéro cent soixante et quatorze (174), des mêmes cadastre et rang—avec bâtisses; et avec droit de passage sur le lot numéro cent soixante et douze (172), possédé par Germain Leclerc.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse Saint-Louis de l'Isle aux Coudres, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif,
Malbaie, 15 mai 1895.

Shérif.
2053-2

[Première publication, 18 mai 1895.]

Ventes par le Shérif—St-François

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure—District de Saint-François. Saint-François, à savoir: } **DAME JANE MAC-KENZIE**, du canton de Melbourne, dans le district de Saint-François, épouse séparée de biens de Roderick MacKenzie, du même lieu, ci-devant de la Compagnie de la Baie Hudson, et le dit Roderick MacKenzie afin d'autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, Demanderesse; contre les terres et tenements de **ELIZABETH BARR**, du canton de Cleveland, dans le district de Saint-François, fille majeure et usant de ses droits, Défenderesse, à savoir:

Cette lisière ou morceau de terre sis et situé dans le dit canton de Cleveland, plus particulièrement connu et désigné comme la moitié sud-ouest du lot numéro dix, dans le onzième rang des lots du dit canton de Cleveland, étant toute la largeur du dit lot, et contenant cent acres de terre en superficie et l'allocation ordinaire pour chemins publics, plus ou moins; borné en front par un chemin public, en arrière par la terre de Joseph Bédard, d'un côté par Elmore Crack, et de l'autre côté par Dame Miller—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Bibiane de Richmond, dans la ville de Richmond, le DIX-SEPTIEME jour d'AOÛT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

JOHN McINTOSH,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 12 juin 1895.

Shérif.
2367

[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure—District de Saint-François. Saint François, à savoir: } **DAME MARY E. GODBOLD**, du canton de Magog, district de Saint-François, veuve de feu Murch Judd, rentier, du même lieu, et **GUSTAVUS A. JUDD**, du canton de Compton, dit dis-

triber one hundred and seventy-six (176), of the same cadastre and range—with buildings.

3° A lot being number one hundred and seventy-four (174), of the same cadastre and range—with buildings; with right of passage over lot number one hundred and seventy-two (172), held by Germain Leclerc.

To be sold at the church door of the parish of Saint Louis de l'Isle aux Coudres, on the TWENTY-THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

P. H. CIMON,
Sheriff's Office,
Malbaie, 15th May, 1895.
[First published, 18th May, 1895.]

P. H. CIMON,

Sheriff's Office,
Malbaie, 15th May, 1895.

Sheriff.
2054

[First published, 18th May, 1895.]

Sheriff's Sales—St-Francis

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *en d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Saint Francis. Saint Francis, to wit: } **DAME JANE MACKENZIE**, of the township of Melbourne, in the district of Saint Francis, wife separate as to property of Roderick MacKenzie, of the same place, late of the Hudson's Bay Company, and the said Roderick MacKenzie, for the purpose of authorizing his said wife in the present suit, Plaintiff; against the lands and tenements of **ELIZABETH BARR**, of the township of Cleveland, in the district of Saint Francis, *filie majeure et usant de ses droits*, Defendant, to wit:

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Cleveland, more particularly known and distinguished as the south west half of the lot number ten, in the eleventh range of lots of the said township of Cleveland, being of the entire width of the said lot and containing one hundred acres of land in superficies and the usual allowance for highways, more or less; bounded in front by a public road, in rear by the land of Joseph Bedard, on one side by Elmore Crack, and on the other side by Mrs. Miller—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Bibiane of Richmond, in the town of Richmond, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of September next.

JOHN McINTOSH,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 12th June, 1895.

Sheriff.
2368

[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Saint Francis. Saint Francis, to wit: } **DAME MARY E. GODBOLD**, of the township of Magog, district of Saint Francis, widow of the late Murch Judd, *rentier*, of the same place; and **GUSTAVUS A. JUDD**, of the township Compton, said

trict, cultivateur, tous deux en leur qualité d'exécuteurs testamentaires conjoints de dit feu Murch Judd, Demandeurs ; contre les terres et tenements de GEORGE A. BARON et FRANÇOIS XAVIER BARON, tous deux de la cité de Manchester, dans l'Etat de New-Hampshire, un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeurs, à savoir :

Ce certain lot de terre connu et désigné au plan du cadastre et livre de renvoi officiels du canton de Magog, dans le dit district, comme étant le lot numéro douze a (No. 12a), dans le douzième rang du dit canton de Magog, autrefois partie du canton de Hatley, de la contenance de cent dix acres, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Magog, dans la ville de Magog, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

JOHN McINTOSH,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 12 juin 1895. 2365
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure—District de Saint-François, Saint-François, à savoir : } GEORGE FREDERICK No. 606. } G RICK BOWEN,

de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, protonotaire conjoint de la cour supérieure, Demandeur ; contre les terres et tenements de PHILEAS BEDARD, ci-devant du canton de Stoke, dans le dit district, maintenant absent, aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, à savoir :

Ce lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Philémon de Stoke, dans le canton de Stoke, dans le dit district, étant le résidu du lot numéro vingt, dans le cinquième rang du dit canton, déduction faite de cinquante acres vendus à Alexis Demers—ensemble avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Philémon de Stoke, dans le dit district, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

JOHN McINTOSH,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 18 avril 1895. 1657-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

district, farmer, both in their quality of joint testamentary executors of the said late Murch Judd, Plaintiffs ; against the lands and tenements of GEORGE A. BARON and FRANÇOIS XAVIER BARON, both of the city of Manchester, in the State of New Hampshire, one of the United States of America, Defendants, to wit :

That certain lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the township Magog, in the said district, as being lot number twelve a (No. 12a), in the twelfth range of the said township Magog, formerly part of the township Hatley, containing one hundred and ten acres, more or less—together with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick of Magog, in the town of Magog, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October, next.

JOHN McINTOSH,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 12th June, 1895. 2366
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Saint Francis, Saint Francis, to wit : } GEORGE FREDERICK No. 606. } G BOWEN, of the city

of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, joint protonotaire of the superior court, Plaintiff ; against the lands and tenements of PHILEAS BEDARD, formerly of the township of Stoke, in said district, now absent, in the United States of America, Defendant, to wit :

That certain lot of land situate and being in the parish of Saint Philémon de Stoke, in the township of Stoke, in the said district, being the residue of the lot number twenty, in the fifth range of the said township, after deducting fifty acres sold to Alexis Demers—together with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the church door of the parish of Saint Philémon de Stoke, in said district, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

JOHN McINTOSH,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 18th April, 1895. 1658
[First published, 20th April, 1895.]

Ventes par le Shérif—St-Hyacinthe

VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu du l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Canada, } AZAIRE CHAR-
Province de Québec, } RON, Deman-
District de St-Hyacinthe. } deur ; vs. JOSEPH
No. 449. } VIENS, FILS, Défen-
deur, à savoir :

Sheriff's Sales—St. Hyacinth

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office previous the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

Canada, } AZAIRE CHAR-
Province of Quebec, } RON, Plaintiff ; vs.
District of St Hyacinthe. } JOSEPH VIENS,
No. 449. } JUNIOR (the son), De-
fendant, to wit :

Une terre située en la paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, sur le rang Dwyer et Petit Rang Saint-Charles, étant le lot connu et décrit sous le numéro deux cent sept (207), des plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford—avec ses dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église catholique romaine de la dite paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

V. B. SICOTTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 8 juin 1895. 2315
[Première publication, 15 juin 1895.]

Ventes par le Shérif—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

MANDAT DU CURATEUR.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Quebec, District de Terrebonne, Sainte-Scholastique, } **ARTHUR DESJARDINS**, Failli; et **JOSEPH E. PARENT**, Curateur requérant, sa-
à savoir : No. 66, voir :

La moitié nord du numéro deux cent quarante-sept (No. 247), située en la ville de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le village de Saint-Jérôme, maintenant la ville de Saint-Jérôme—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jérôme, en la ville de Saint-Jérôme, le SEIZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain, 1895.

LAPOINTE & PREVOST,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Scholastique, 11 juin 1895. 2389
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Terrebonne, } **DAME ELIZABETH**
Sainte-Scholastique, } **WOOD ET VIR**, De-
à savoir : No. 334, } mandeurs; vs. **CAMILLE**
LEG AULT dit **DESLAURIERS**, Défendeur, sa-
voir :

Une terre située au nord de la Belle-Rivière, en la paroisse de Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro deux cent soixante-seize (276), contenant environ trois arpents de largeur sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, le tout sans aucune garantie de mesure précise—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Scholastique, dit district, le SEIZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures

A lot of land situated in the parish of Saint Paul of Abbottsford, on the Dwyer and Petit Saint Charles ranges, being the lot known and designated under number two hundred and seven (207), on the official plan and book of reference for said parish of Saint Paul of Abbottsford—with buildings.

To be sold at the roman catholic church door of said parish of Saint Paul of Abbottsford, the NINE-TEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the thirtieth day of August next.

V. B. SICOTTE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 8th June, 1895. 2316
[First published, 15th June, 1895.]

Sheriff's Sales—Terrebonne

PUBLIC NOTICE is hereby given that the unde mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

CURATOR'S WARRANT.

Superior Court.

Canada, Province de Quebec, District de Terrebonne, Sainte-Scholastique, } **ARTHUR DESJARDINS**, Insolvent; and **JOSEPH E. PARENT**, Curator Petitioner, to wit : No. 66.

The north half of number two hundred and forty-seven (No. 247), situate in the town of Saint Jérôme, district of Terrebonne, known and designated on the official plan and book of reference made for the village of Saint Jérôme, now town of Saint Jérôme—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jérôme, in the town of Saint Jérôme, the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the thirtieth day of August next, 1895.

LAPOINTE & PREVOST,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 11th June, 1895. 2290
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

District of Terrebonne, } **DAME ELIZABETH**
Sainte Scholastique, } **WOOD ET VIR**, Plain-
to wit : No. 334, } tiffs; vs. **CAMILLE**
LEGAULT dit **DESLAURIERS**, Defendant, to wit :

A lot of land situate north of Belle Rivière, in the parish of Sainte Scholastique, district of Terrebonne, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish, as number two hundred and seventy-six (No. 276), containing about three arpents in width by about twenty-five arpents in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Scholastique, said district, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN

de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain (1895.)

LAPOINTE & PREVOST,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 11 juin 1895. 2391
[Première publication, 15 juin 1895.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposés au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } **HENRI DESLAU-**
No. 16. } **RIERS, FILS, De-**
mandeurs; vs. JOSEPH TOUPIN ET AL., Défendeurs.

Comme appartenant aux dits défendeurs:

Les deux tiers indivis d'un terrain situé en la cité de Trois-Rivières, côté sud-ouest de la rue Saint-Roch, connu et désigné sous le numéro deux cent quatre-vingt-douze (292), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la dite cité de Trois-Rivières—avec les bâties, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 12 juin 1895. 2373
[Première publication, 15 juin 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } **DAME ANGELINE**
No. 547. } **ELIZABETH**
HERMINE PACAUD ET VIR, Demandeurs; contre
PIERRE NEAULT, Défendeur; et **DAMASE**
TREFFLE MORRISSETTE, Curateur au délaissement

Saisis sur le dit curateur au délaissement comme appartenant au dit défendeur:

Une terre située en la paroisse de Saint-Maurice, concession St-Jean, côté sud-est, maintenant connue et désignée comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-treize (193), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la paroisse de Saint-Maurice, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'août prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 20 mai 1895. 2099
[Première publication, 25 mai 1895.]

o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of August next (1895).

LAPOINTE & PREVOST,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 11th June, 1895. 2392
[First published, 15th June, 1895.]

Sheriff's Sales—Three Rivers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } **HENRI DESLAU-**
No. 16. } **RIERS, JUNIOR,**
Plaintiff; vs. JOSEPH TOUPIN ET AL., Defendants.

As belonging to the said defendants:

The undivided two thirds of a certain lot of land situate and being in the city of Three Rivers, south west side of Saint Roch street, known and designated as number two hundred and ninety-two (292), on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the said city of Three Rivers—with buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Three Rivers, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of September next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 12th June, 1895. 2374
[First published, 15th June, 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } **DAME ANGELINE**
No. 547. } **ELIZABETH**
HERMINE PACAUD ET VIR, Plaintiffs; against
PIERRE NEAULT, Defendant; and **DAMASE**
TREFFLE MORRISSETTE, Curator to the surrender.

Seized on the said curator to the surrender as belonging to the said defendant:

A land situate in the parish of Saint Maurice, Saint Jean concession, south east side, now known and designated as number one hundred and ninety-three (193), on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the parish of Saint Maurice, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less.

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the TWENTY-NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of August next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 20th May, 1895. 2100
[First published, 25th May, 1895.]

MANDAT DU CURATEUR.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **JOSEPH BILODEAU**,
No. 136. } Demandeur ; vs.
MOISE DUGUAY, Failli ; et **Amédée Lamarche**,
Curateur.

1° Un emplacement situé dans la concession sud-ouest de la rivière Gentilly, dans la paroisse de Gentilly, faisant partie du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Gentilly, par le numéro trois cent trente-cinq (335), de la contenance d'un demi-arpent de front sur un arpent de profondeur ; borné en front au chemin de la Reine, en profondeur du côté nord-est aux représentants de Honoré Leblanc, et du côté sud-ouest à une route—avec une maison et les autres bâties y érigées.

2° Un emplacement situé en la ville de Nicolet, sur la rue Notre-Dame, du côté sud-ouest d'icelle dans le quartier No. 3 ; borné par devant par la dite rue, par derrière par un marais, du côté nord par Ernest Houde et du côté sud par Théophile Ricard—avec ensemble les bâtiments sus-érigés ; le dit emplacement formant le numéro cent quatre-vingt-trois (183), du cadastre aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Nicolet, pour la division d'enregistrement du comté de Nicolet.

Pour être vendus comme suit : le numéro un, à la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin ; et le numéro deux, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, en la ville de Nicolet, le MEME JOUR, à TROIS heures de l'après-midi.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 12 juin 1895. 2371
[Première publication, 15 juin 1895.]

MANDAT DU CURATEUR.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **GEORGE BOUR**,
No. 85. } **GOUIN ET AL.**,
Demandeurs ; contre **LOUIS PHILIPPE MAR-**
CHAND, Failli ; et **AMEDEE LAMARCHE**,
Curateur.

1° Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Tite, dans le village de la dite paroisse, connu et désigné au cadastre officiel du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Tite, par le numéro deux cent trente (230)—avec les bâties, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Tite, dans le petit rang du ruisseau Bourdaie, connue et désignée au cadastre officiel du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Tite, par le numéro deux cent cinquante-neuf (259)—avec les bâties, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le VINGT-SIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'août prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 15 mai 1895. 2033-2
[Première publication, 18 mai 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **LEXIS LAMY**,
No. 12. } Demandeur ; vs.
JOSEPH LAMY, Défendeur.

1° Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies, sur la rivière des Envies, dans le rang sud-ouest de la rivière Batiscan, connu et désigné sous le numéro quatre cent soixante et quatre, sur les plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Stanislas—avec les bâties dessus érigées.

CURATOR'S WARRANT.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **JOSEPH BILODEAU**,
No. 136. } Plaintiff ; vs. **MOISE**
DUGUAY, Insolvent ; and **Amedée Lamarche**,
Curator.

1° A lot situate in the concession south west of the river Gentilly, in the parish of Gentilly, forming part of the lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the county of Nicolet, for the said parish of Gentilly, as number three hundred and thirty-five (335), containing one half arpent in front by one arpent in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear on the north east side to the representatives of Honoré Leblanc, and on the south west side by a by-road—with a house and outbuildings thereon erected.

2° A lot situate and being in the town of Nicolet, on Notre Dame street, on the south west side thereof in No. 3 ward ; bounded in front by the said street, in rear by a marsh, on the north side by Ernest Houde, and on the south side by Théophile Ricard—with the buildings thereon erected ; said lot being number one hundred and eighty-three (183), of the cadastre of the official plan and book of reference of the town of Nicolet, for the registration division of the county of Nicolet.

To be sold, the immoveable firstly described, at the church door of the parish of Gentilly, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the immoveable secondly described, at the church door of the parish of Saint Jean Baptiste de Nicolet, in the town of Nicolet, on the SAME DAY, at THREE o'clock in the afternoon.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 12th June, 1895. 2372
[First published, 15th June, 1895.]

CURATOR'S WARRANT.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **GEORGE BOUR** -
No. 85. } **GOUIN AT AL.**, Plain-
tiffs ; against **LOUIS PHILIPPE MARCHAND**,
Insolvent ; and **AMEDEE LAMARCHE**, Curator.

1° A lot of land situate in the parish of Saint Tite, in the village of the said parish, known and designated on the official cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Tite, as number two hundred and thirty (230)—with buildings, circumstances and dependencies.

2° A land situate in the parish of Saint Tite, in the little range of the Ruisseau Bourdaie, known and designated on the official cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Tite, as number two hundred and fifty-nine (259)—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Tite, on the TWENTY-SIXTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of August next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 15th May, 1895. 2034
[First published, 18th May, 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **LEXIS LAMY**, Plain-
No. 12. } **A** tiff ; vs. **JOSEPH**
LAMY, Defendant.

1° A lot of land situate in the parish of Saint Stanislas de la Rivière des Envies, on river Des Envies, in the range south west of the river Batiscan, known and designated as number four hundred and sixty-four, on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Stanislas—with the buildings thereon erected.

2° Un moulin à farine, à carde et à fouler, situé en la paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies, sur la rivière des Envies, dans le rang sud-ouest de la rivière Batiscan, avec le terrain qui en dépend et qui contient environ quatre arpents en superficie, le tout plus ou moins, renfermé dans les limites suivantes : joignant au nord à Pierre Déry et Alvida Déry, au sud à la dite rivière des Envies, et du côté est à un cours d'eau, avec une bâtisse en pierre à deux étages, une maison en bois, une grange et une étable ; lequel terrain est connu et désigné sous le numéro quatre cent soixante et trois (463), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Stanislas, avec en sus la chaussée, le pouvoir d'eau et tous les appareils qui se rattachent aux dits moulins, avec réserve expresse cependant, en faveur 1° de Messrs. Napoléon et Alfred Lamy, d'une maison près du dit moulin à farine, du côté nord-est, et aussi du moulin à scie qu'ils occupent actuellement, avec en sus droit de prise d'eau dans la chaussée à leur besoin, pourvu que cela ne nuise pas à l'exploitation du dit moulin à farine, tel que plus au long mentionné dans un acte de donation du dit moulin à scie, consenti par sieur Raphaël Lamy, en faveur des dits sieurs Napoléon et Alfred Lamy, reçu devant A. J. Lacoursière, notaire, en date du vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-cinq, les dits Napoléon et Alfred Lamy étant obligés de contribuer à la confection et entretien de la dite chaussée et ne pourront mettre de moulange dans leur dit moulin à scie. 2° de Joseph Germain, d'une boutique de forge avec le terrain sur lequel elle est construite, lequel terrain a trente-huit pieds de front sur le chemin et se termine en profondeur à la dalle du moulin à carde. 3° de Onesime Lamy, d'un moulin à bardeaux qui se trouve dans le dit moulin à scie, ce dernier est aussi tenu de contribuer à la confection et à l'entretien de la susdite chaussée et ne devra nuire aucunement au dit moulin à farine au cas où l'eau viendrait à manquer.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 15 mai 1895. 2035-2
[Première publication, 18 mai 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } HONORE CARL-
No. 552. } GNANT, De-
mandeur ; vs. CHARLES DUBOIS, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Gertrude, rang appelé Petit Saint-Louis, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Sainte-Gertrude, sous le numéro quatre cent cinquante-cinq (455).

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Gertrude, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 17 avril 1895. 1591-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } DESIRE RICARD,
No. 672. } Demandeur ; contre
DIONIS VAILLANCOURT, Défendeur.

1° Un compeau de terrain de figure irrégulière situé en la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans la concession nord de la Grande Rivière, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre cent soixante et dix-sept et quatre cent soixante et dix-huit (477 et 478), des plan et livre de renvoi officiels

2° A flour, carding and fulling mill, situate in the parish of Saint Stanislas de la Rivière des Envies, on the river Des Envies, in the range south west of the river Batiscan, with the land appertaining to it, and which contains about four arpents in area, the whole more or less, comprised within the following limits : bounded on the north by Pierre Dery and Alvida Dery, on the south by the said river Des Envies, and on the east side by a water course, with a two storey stone building, a wooden house, a barn and a stable ; which land is known and designated as number four hundred and sixty-three (463), on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Stanislas, with moreover the dam, water power and all the apparatus belonging to the said mills, expressly reserving, however, in favor 1° of Messrs. Napoléon and Alfred Lamy, a house near the said flour mill, on the north east side, and also of the saw mill which they actually occupy, with moreover the right to use water of the dam as needed, provided that it does not prejudice to the running of the said flour mill, as more fully mentioned in a deed of gift of the said saw mill, passed by Mr. Raphaël Lamy, in favor of the said Messrs Napoléon and Alfred Lamy, executed before A. J. Lacoursière, notary, on the twenty-fourth of August, one thousand eight hundred and eighty-five, the said Napoléon and Alfred Lamy being bound to contribute to the building and repairs of the said dam, and shall not put any grist stone in their said saw mill. 2° In favor of Joseph Germain, a blacksmith's shop with the ground on which it is built, which lot is thirty-eight feet in front on the road and ends in rear to the flume of the carding mill. 3° In favor of Onesime Lamy, a shingle mill which is in the said saw mill, this latter is also bound to contribute to the building and repairs of the said dam and shall not prejudice to the working of the said flour mill in the event of the quantity of water being scare.

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas de la Rivière des Envies, on the TWENTY-THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shériff.
Three Rivers, 15th May, 1895. 2036
[First published, 18th May, 1895.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } HONORE CARL-
No. 552. } GNANT, Plaintiff ;
vs. CHARLES DUBOIS, Defendant.

A land situated in the parish of Sainte Gertrude, range called Petit Saint Louis, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Nicolet, for the said parish of Sainte Gertrude, as number four hundred and fifty-five (455).

To be sold at the church door of the parish of Sainte Gertrude, on the TWENTY-SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty-eighth day of June next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shériff.
Three Rivers, 17th April, 1895. 1592
[First published, 20th April, 1895.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } DESIRE RICARD, Plain-
No. 672. } tiff ; against DIONIS
VAILLANCOURT, Defendant.

1° A piece of land of irregular outline situate in the parish of Sainte Anne of Yamachiche, in the concession north of the Grande Rivière, known and designated as being lots numbers four hundred and seventy-seven and four hundred and seventy-eight (477 and 478), of the official plan and book of refer-

du cadastre d'enregistrement pour la dite paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche ; bornés en front par le chemin Royal, en profondeur par la concession des terres de travers, à distraire cependant du dit lot No. 478, la partie d'icelui à partir du chemin Royal à aller à la Grande Rivière, appartenant à Désiré Ricard.

2° Trois quarts d'arpent de large sur environ vingt-huit arpents de profondeur, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro quatre cent cinquante-neuf (459), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Etienne des Grès, dans le quatrième rang ; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur par le cordon du cinquième rang, joignant d'un côté à Adélard Damphousse, et de l'autre côté au résidu du dit lot appartenant à Euchariste Vaillancourt ou représentant. Avec la réserve en faveur de Antoine Vaillancourt et de son épouse Elzire Bellemare, d'exploiter, leur vie durant, à leur choix, alternativement, l'un ou l'autre, des sucreries qui se trouvent sur les dits immeubles.

Pour être vendus comme suit : l'immeuble en premier lieu désigné, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin ; et l'immeuble en second lieu désigné à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Etienne des Grès, le MEME JOUR, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 17 avril 1895. 1593-3
[Première publication, 20 avril 1895.]

ence of the registration cadastre for the said parish of Sainte Anne of Yamachiche ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the concession of *Les Terres de Travers*, reserving, however, from said lot No. 478, the part thereof from the Queen's road going to the Grande Rivière, belonging to Désiré Ricard.

2° Three quarters of an arpent in width by about twenty-eight arpents in depth, forming part of the lot known and designated as number four hundred and fifty-nine (459), on the official plan and book of reference of the parish of Saint Etienne des Grès, in the fourth range ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the limited line of the fifth range, on one side by Adélard Damphousse, and on the other side by the residue of the said lot belonging to Euchariste Vaillancourt or representative. Reserving in favor of Antoine Vaillancourt and of his wife Elzire Bellemare, to use, during their lifetime, at their choice, alternately, either one, of the sugaries on the said lots.

To be sold as follows : the lot firstly described, at the church door of the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the lot secondly described, at the church door of the parish of Saint Etienne des Grès, on the SAME DAY, at THREE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of June next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 17th April, 1895. 1594
[First published, 20th April, 1895.]

Nominations

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 1er juin 1895, de nommer monsieur Michel G. Laroche, avocat, de la cité de Saint-Henri, recorder de la dite cité de Saint-Henri.

LOUIS P. PELLETIER,

2415 Secrétaire de la province.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 10 juin courant (1895), de nommer M. Théophile Lachance, commissaire d'écoles pour la municipalité du village de Mégantic, comté de Compton, en remplacement de M. Argée Blais, décédé. 2405

Appointments

SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 1st of June, 1895, to appoint Mr. Michel G. Laroche, advocate, of the city of Saint Henri, recorder of the said city of Saint-Henri.

LOUIS P. PELLETIER,

2416 Provincial secretary

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, on the 10th of June instant (1895), to appoint Mr. Théophile Lachance, school commissioner for the municipality of the village of Mégantic, county of Compton, to replace Mr. Argée Blais, deceased. 2406

Proclamation

Canada,
Province de }
Québec. }
(L. S.)

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

TH. CHASE-CASGRAIN, } ATTENDU que dans la
Proc.-Général. } Gazette Officielle de
Notre province de Québec du dix-huit mai dernier, dans laquelle sont décrétés des changements dans la tenue des termes des différentes cours dans le district de Saguenay, le terme de la cour supérieure

Proclamation

Canada,
Province of }
Quebec. }
(L. S.)

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

PROCLAMATION.

TH. CHASE-CASGRAIN, } WHEREAS in the Official
Atty.-General. } Gazette of Our province
of Quebec of the eighteenth day of May last, in which are set forth the changes of the holding of the several courts in the district of Saguenay, the term of the superior court for the district of Saguenay

pour le district de Saguenay fixé du dix-septième au vingt et unième jour du mois de juin, n'a pas été changé ;

ET ATTENDU qu'il importe, dans l'intérêt de la bonne administration de la justice dans le dit district, que le susdit terme soit aussi changé ;

A CES CAUSES, par et de l'avis du Conseil Exécutif de Notre province de Québec. Nous avons réglé et ordonné, et par les présentes réglons et ordonnons que le terme de juin de la cour supérieure pour le district de Saguenay, fixé du dix-septième au vingt et unième jour du mois de juin est et sera aboli, et qu'à l'avenir la cour supérieure pour le district de Saguenay siégera du vingt-sixième au trentième jour du dit mois de juin, chaque année, ces jours inclusivement.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de la Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TREIZIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

LOUIS P. PELLETIER,

Secrétaire de la province.

2419

Avis du Gouvernement

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terr. de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, conformément à la loi, art. 1283 et suivants des S. R. Q., que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Seigneurie de Pabos.

Lot 2, du 3e rang, à Guill. Couture.

Canton Armagh.

Lot 28, du 2e rang N. O., à Hil. Laflamme.

Canton La Barre.

(2e rang est.)

$\frac{1}{2}$ E. du lot 6, à Guill. Lavoie.

$\frac{1}{2}$ O. du lot 6, à Chs. Drapeau.

Canton Douglas.

Lot 19, du 3e rang, à Amb. Kennedy.

E. E. TACHE,

Assistant-commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 15 juin 1895.

2417

No 745.95.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-COUVERNEUR, le 10 juin courant (1895), de fixer la date de la session d'été du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, au deuxième mardi du mois de juin, en vertu des dispositions de l'article 1913 des S. R. P. Q., amendé, et de l'article 25 des règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

fixed from the seventeenth to the twenty-first day of the month of June, has not been changed.

AND WHEREAS it is important, in the interest of the proper administration of justice in the said district, that the said term be also changed.

NOW KNOW YE, that by and with the advice of the Executive Council of Our province of Quebec, We have ruled and ordered, and do hereby rule and order that the June term of the superior court for the district of Saguenay, fixed from the seventeenth to the twenty-first day of the month of June is and shall be abolished, and that in future the superior court for the district of Saguenay shall sit from the twenty-sixth to the thirtieth day of the said month of June, every year, these days included.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Our Province of Quebec, to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well Beloved, the Honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, member of Our Privy Council for Canada, Lieutenant Governor of the said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this THIRTEENTH day of JUNE, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and ninety-five and in the fifty-eighth year of Our Reign.

By Command,

LOUIS P. PELLETIER,

Provincial secretary.

2420

Government Notice

PROVINCE OF QUEBEC

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the law, art. 1283 and following of the R. S. Q., that, 60 days after the posting of this notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Seignior of Pabos.

Lot 2, of 3rd range, to Guill. Couture.

Township Armagh.

Lot 28, of 2nd range N. W., to Hil. Laflamme.

Township La Barre.

(2nd range east.)

E. $\frac{1}{2}$ of lot 6, to Guill. Lavoie.

W. $\frac{1}{2}$ of lot 6, to Chs. Drapeau.

Township Douglas.

Lot 19, of 3rd range, to Amb. Kennedy.

E. E. TACHE,

Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 15th June, 1895.

2418

No. 745.95.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, on the 10th of June instant (1895), to fix the date of the summer session of the board of examiners of Saint Hyacinthe, for the second Tuesday of the month of June, pursuant to the provisions of article 1913 of R. S. P. Q., amended, and by article 25 of the regulations of the catholic committee of the council of Public Instruction.

No 1023.94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 juin courant (1895), de fixer le quorum du bureau d'examineurs de la Pointe-aux-Esquimaux, à deux membres, vu la difficulté de réunir les membres du bureau susdit.

2403

Avis Divers

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

No. 2495.

Jean *alias* Janet Cormack McIntyre, de la cité et du district de Montreal, épouse commune en biens de Edward Washington Wheeler, commis, autrefois de la dite cité de Montréal et maintenant absent de la province de Québec, la dite Jean *alias* Janet Cormack McIntyre dûment autorisée par un juge de cette cour à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Edward Washington Wheeler, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause, le 10 mai 1895.

WILFRED MERCIER,

Avocat de la demanderesse.

Montréal, 10 juin 1895.

2413

Avis de Faillites

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

In re J. R. Labelle & Cie, Saint-Henri,

Insolvables.

Un premier dividende a été préparé, et sera payable à notre bureau, le ou après le 8 juillet 1895.

Toute contestation de tel dividende doit être déposée entre nos mains avant la date ci-haut mentionnée.

A. L. KENT,
A. TURCOTTE,

Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
97, rue Saint Jacques.
Montréal, 15 juin 1895.

2411

Province de Québec, }
District de Terrebonne. } *Cour Supérieure.*

In re J. B. Poirier, Sainte-Scholastique,

Insolvable.

Un premier et dernier dividende a été préparé et sera payable à notre bureau, le ou après le 2 juillet 1895.

Toute contestation de tel dividende doit être déposée entre nos mains avant la date ci-haut mentionnée.

A. L. KENT,
A. TURCOTTE,

Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
97, rue Saint Jacques.
Montréal, 15 juin 1895.

2407

No. 1023.94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 10th of June instant (1895), to fix the quorum of the board of examiners of Pointe aux Esquimaux, at two members, seeing the difficulty of assembling the members of the said board.

2404

Miscellaneous Notices

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

No. 2495.

Jean *alias* Janet Cormack McIntyre, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Edward Washington Wheeler, clerk, formerly of the said city of Montreal, and now absent from the province of Quebec, duly authorized to ester en justice for the purpose hereof,

Plaintiff ;

vs.

The said Edward Washington Wheeler, Defendant.
An action of separation as to property has been instituted against the defendant in this case, the 10th May, 1895.

WILFRED MERCIER,

Attorneys for plaintiff.

Montreal, 10th June, 1895.

2414

Bankrupt Notices

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

In re J. R. Labelle & Co., Saint Henry,

Insolvents.

A first dividend has been prepared and will be payable at our office on or after 8th July, 1895.

Any contestation of such dividend must be deposited with us before the date above mentioned.

A. L. KENT,
A. TURCOTTE,

Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
97, Saint James street.
Montreal, 15th June, 1895.

2412

Province of Quebec, }
District of Terrebonne. } *Superior Court.*

In re J. B. Poirier, Sainte-Scholastique,

Insolvent.

A first and final dividend has been prepared and will be payable at our office on or after 2nd July, 1895.

Any contestation of such dividend must be deposited with us before the date above mentioned.

A. L. KENT,
A. TURCOTTE,

Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
97, Saint James street.
Montreal, 15th June, 1895.

2408

Province de Québec, }
 District de Terrebonne. } *Cour Supérieure.*
In re J. J. Dinsmore, Stonefield, Insolvable.
 Un premier et dernier dividende a été préparé et
 sera payable à notre bureau le ou après le 2 juillet
 1895.

Toute contestation de tel dividende doit être
 déposée entre nos mains avant la date ci-haut men-
 tionnée.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 15 juin 1895. 2409

Province of Quebec, }
 District of Terrebonne. } *Superior Court.*
In re J. J. Dinsmore, Stonefield, Insolvent.
 A first and final dividend has been prepared and
 will be payable at our office on or after 2nd July,
 1895

Any contestation of such dividend must be depo-
 sited with us before the date above mentioned.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street.
 Montreal, 15th June, 1895. 2410

Index des avis paraissant une première fois dans la "Gazette Officielle".—No. 24

ANNEXION DE MUNICIPALITÉ : Pages

Annexer à Bas de Saint-Martin divers lots de Saint-Elzéar.....	1358
Annexer au village Saint-Tite divers lots de la paroisse Saint-Tite.....	1359

ANCIEN PALAIS DE JUSTICE :

Vente de—Aylmer.....	1361
----------------------	------

BARREAU :

Examen pour pratique du droit :

District d'Arthabaska.....	1365
----------------------------	------

BUREAU D'EXAMINATEURS :

Quorum des membres :

Pointe aux Esquimaux.....	1400
Séance d'été à Saint-Hyacinthe.....	1399

COUR DU BANC DE LA REINE :

Termes de la :

Changés, district de Saguenay.....	1398
------------------------------------	------

FAILLIS :

Belleau & Cie.....	1374
Bourgouin & Cie.....	1375
Creed <i>et al.</i>	1376
Dinsmore.....	1401
Dme Parker.....	1374
Gebhardt Berthiaume Litho and Print- ing Co.....	1375
Kelly.....	1375
L'Abbé.....	1375
Labelle.....	1400
Macfarlane <i>et al.</i>	1375
Marchand.....	1374
Pepin.....	1374
Poirier.....	1400

LETTRES PATENTES, DEMANDE DE :

Dominion Carriage and Wheel Manufac- turing Co.....	1365
La Cie Electrique de Chicoutimi.....	1366
La Société du Théâtre Français.....	1366

LETTRES PATENTES ÉMISSES :

Pontbriand & Frères.....	1358
The Quebec Coal Co.....	1358

Index of notices appearing for the first time in the "Official Gazette".—No. 24

MUNICIPALITY ANNEXED : Pages

To annex to Bas de Saint Martin several lots of Saint Elzéar.....	1358
To annex to village Saint Tite several lots of the parish Saint Tite.....	1359

OLD COURT HOUSE AND GAOL :

Sale of—Aylmer.....	1361
---------------------	------

BAR :

Examination for practice the law :

District of Arthabaska.....	1365
-----------------------------	------

BOARD OF EXAMINERS :

Quorum of members :

Pointe aux Esquimaux.....	1400
Summer sitting at Saint Hyacinthe.....	1399

COURT OF QUEEN'S BENCH :

Terms of the :

Altered, district of Saguenay.....	1398
------------------------------------	------

INSOLVENTS :

Belleau & Cie.....	1374
Bourgouin & Cie.....	1375
Creed <i>et al.</i>	1376
Dinsmore.....	1401
Dme Parker.....	1374
Gebhardt Berthiaume Litho and Print- ing Co.....	1375
Kelly.....	1375
L'Abbé.....	1375
Labelle.....	1400
Macfarlane <i>et al.</i>	1375
Marchand.....	1374
Pepin.....	1374
Poirier.....	1400

LETTERS PATENT, COMPANY APPLYING FOR :

Dominion Carriage and Wheel Manufac- turing Co.....	1365
La Cie Electrique de Chicoutimi.....	1366
La Société du Théâtre Français.....	1366

LETTERS PATENT GRANTED :

Pontbriand & Frères.....	1358
The Quebec Coal Co.....	1358

LICITATION :

Létourneau vs. Dme Létourneau..... 1377

NOMINATIONS :

Agent des terres de la Couronne :

J. A. Martin..... 1335

Huissier Audencier :

Dans les cours de Montréal..... 1357

Commissaires d'écoles :

Mégantic..... 1398

Juges de paix :

Montréal..... 1355

Québec..... 1355

Membre du bureau des examinateurs :

Gaspé..... 1357

Kamouraska..... 1356

Montréal..... 1356

New-Carlisle..... 1356

Notre-Dame du Lac Saint Jean..... 1356

Ouest Farnham..... 1356

Pontiac..... 1356

Saguenay..... 1357

Saint-Hyacinthe..... 1356

Valleyfield..... 1356

Recorder :

M. G. Larochelle..... 1398

SÉPARATION DE BIENS :

Dme Desjardins vs. Filiatrault..... 1365

Dme McIntyre vs. Wheeler..... 1400

TARIF :

Bois dans les sucreries..... 1360

TERRES DE LA COURONNE :

Avis de cancellation, etc. :

Bowman..... 1359

Bulstrode..... 1359

Duhamel..... 1359

Guigues..... 1359

Pontefract..... 1360

Seigneurie de Pabos..... 1399

Canton Armagh..... 1399

Canton La Barre..... 1399

Canton Douglas..... 1399

VENTES PAR LES SHERIFFS :

BEAUHARNOIS :

Robertson vs. Bois..... 1378

BEDFORD :

McGrail vs. McGrail..... 1379

ISERVILLE :

McGinnis et al vs. Blackall..... 1380

MONTMAGNY :

La fonderie de Plessisville vs. Fournier.. 1382

LICITATION :

Létourneau vs. Dme Létourneau..... 1377

APPOINTMENTS :

Crown lands agent :

J. A. Martin..... 1335

Court Crier :

In the courts at Montreal..... 1357

School Commissioners :

Mégantic..... 1398

Justices of the peace :

Montreal..... 1355

Quebec..... 1355

Member of the board of examiners :

Gaspé..... 1357

Kamouraska..... 1356

Montreal..... 1356

New Carlisle..... 1356

Notre Dame du Lac Saint Jean..... 1356

West Farnham..... 1356

Pontiac..... 1356

Saguenay..... 1357

Saint Hyacinthe..... 1356

Valleyfield..... 1356

Recorder :

M. G. Larochelle..... 1398

SEPARATION AS TO PROPERTY :

Dme Desjardins vs. Filiatrault..... 1365

Dme McIntyre vs. Wheeler..... 1400

DUTIES :

Sugary lots..... 1360

CROWN LANDS :

Notice of cancellation, &c. :

Bowman..... 1359

Bulstrode..... 1359

Duhamel..... 1359

Guigues..... 1359

Pontefract..... 1360

Seigniorie of Pabos..... 1399

Township Armagh..... 1399

Township La Barre..... 1399

Township Douglas..... 1399

SHERIFFS' SALES :

BEAUHARNOIS :

Robertson vs. Bois..... 1378

BEDFORD :

McGrail vs. McGrail..... 1379

ISERVILLE :

McGinnis et al vs. Blackall..... 1380

MONTMAGNY :

La fonderie de Plessisville vs. Fournier.. 1382

MONTRÉAL :

Cité de Montréal vs. Dme Stein	1384
Dme Piché vs. Desjardins.....	1384
Reed vs. Mallock.....	1385

RICHELIEU :

Dme Lacroix vs. Arsenault.....	1390
--------------------------------	------

SAGUENAY :

Reeve vs. Tremblay	1391
Tremblay vs. Lavoie.....	1391

SAINT-FRANÇOIS :

Dme Godbold <i>et al</i> vs. Baron <i>et al</i>	1392
Dme Mackenzie vs. Delle Barr.....	1392

SAINT-HYACINTHE :

Charron vs. Viens	1393
-------------------------	------

TERREBONNE :

Desjardins, failli.....	1394
Dme Wood vs. Deslauriers.....	1394

TROIS-RIVIÈRES :

Bilodeau vs. Duguay	1396
Deslauriers vs. Toupin <i>et al</i>	1395

MONTREAL :

City of Montreal vs. Dme Stein.....	1384
Dme Piché vs. Desjardins.....	1384
Reed vs. Mallock.....	1385

RICHELIEU :

Dme Lacroix vs. Arsenault.....	1390
--------------------------------	------

SAGUENAY :

Reeve vs. Tremblay	1391
Tremblay vs. Lavoie.....	1391

SAINT FRANCIS :

Dme Godbold <i>et al</i> vs. Baron <i>et al</i>	1392
Dme Mackenzie vs. Delle Barr.....	1392

SAINT HYACINTH :

Charron vs. Viens.....	1393
------------------------	------

TERREBONNE :

Desjardins, insolvent.....	1394
Wood vs. Deslauriers.....	1394

THREE RIVERS :

Bilodeau vs. Duguay	1396
Deslauriers vs. Toupin <i>et al</i>	1395

